

IV Rapport financier

Sommaire

Rapport annuel	54
Commentaires sur l'activité de la banque	54
L'exercice 2020	56
Effectif de personnel	64
Liquidités et fonds propres	64
Emploi du bénéfice	64
Réalisation d'une évaluation de risque	64
État des commandes et des mandats	64
Activités de recherche et de développement	64
Évènements extraordinaires	66
Perspectives	66
Bouclément annuel	68
Bilan	68
Compte de résultat	69
Emploi du bénéfice	70
Tableau des flux de trésorerie	71
État des capitaux propres	72
Annexe au compte de résultat	73
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	73
Principes comptables et d'évaluation	73
Gestion des risques	80
Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur	86
Évaluation des garanties	86
Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	87
Activités externalisées	87
Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan	88
Informations concernant les positions du bilan	89
Informations concernant les opérations hors bilan	110
Informations concernant le compte de résultat	111
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	117
Chiffres-clés	122
L'action BCBE	124

Rapport annuel

Commentaires sur l'activité de la banque

Généralités

La BCBE est une banque universelle. Ses priorités sont les affaires hypothécaires, les dépôts de la clientèle, la gestion de fortune et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure et sur les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de plus de 80 sites. Les clients ont accès à ses offres partout en Suisse. Ainsi, ils ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires de coopération, en demandant une hypothèque directe ou en sollicitant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le règlement d'affaires (art. 31). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % au maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves.

Durant l'exercice sous revue, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique, à l'avenir également. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un nouveau concept de suivi complet: elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise. En outre, elle entend regrouper ses compétences de conseil d'une part, et, en collaboration avec des partenaires externes, lancer de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes d'autre part. Elle vise ainsi à réformer son organisation afin que celle-ci devienne non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseiller des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable. Elle a tracé les axes stratégiques suivants:

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa

clientèle des formules simples et compréhensibles.

4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset management. Le segment Placement est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs: ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins du client et ils créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE entend augmenter sa valeur durablement. Elle vise à réaliser son objectif de rendement, en prenant des risques raisonnables, ainsi qu'en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de ses clients. Elle applique une politique salariale modérée.

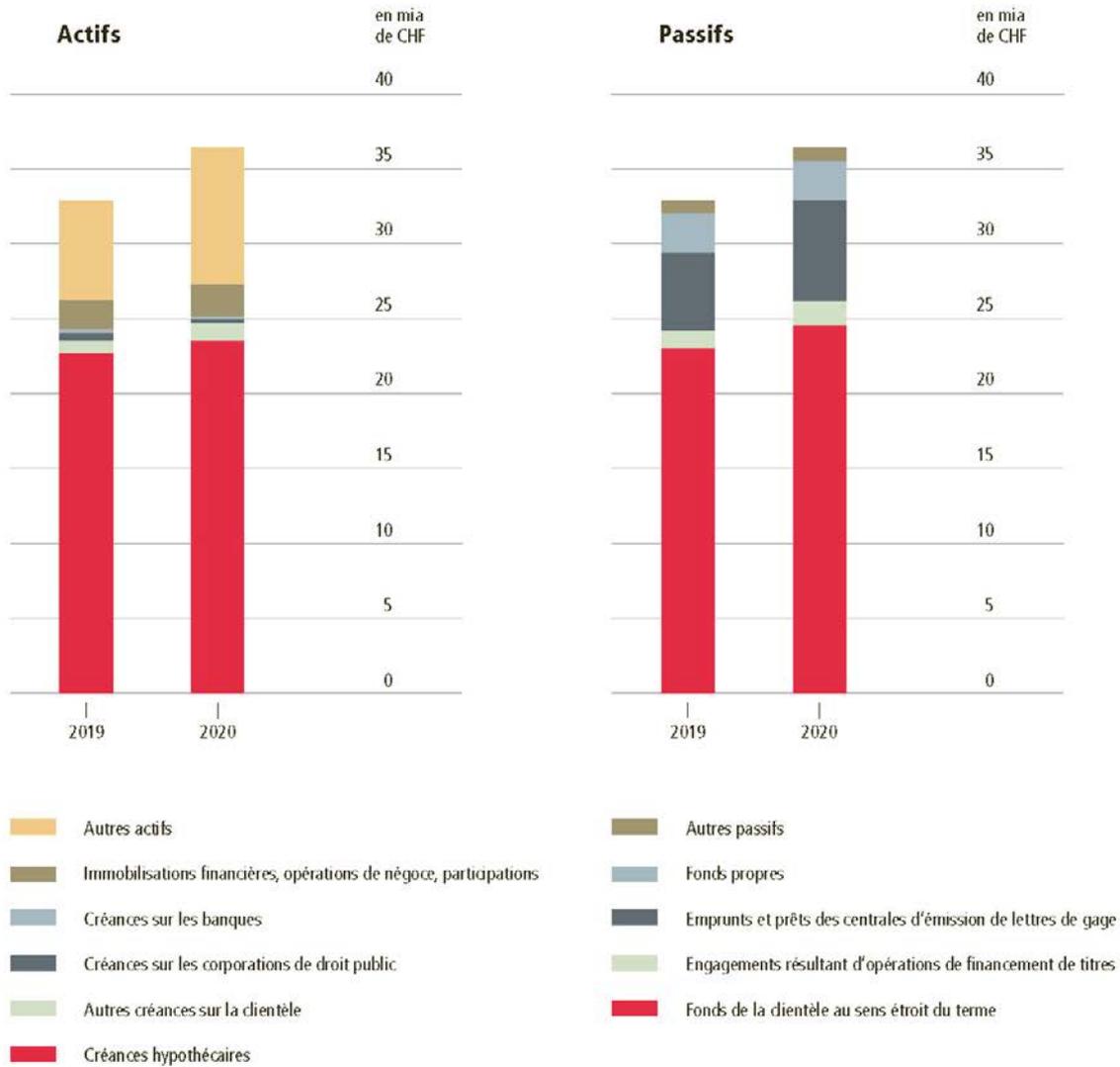
Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes:

Opérations d'intérêts

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne

La somme du bilan atteint un nouveau record



Développement des cœurs de métier: la somme du bilan a crû de 3,5 milliards de francs, pour s'établir à 36,4 milliards de francs.

les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans l'actif immobilisé, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès des centrales d'émission de lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

Opérations de commissions

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE offre toute une série de prestations en lien avec le conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. Elle réserve des offres standardisées à la Clientèle privée et à la Clientèle entreprises; à la Clientèle institutionnelle telle que les caisses de pension, les fondations et les entreprises, elle leur propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en tant que commissionnaire; ainsi, les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepartie bien choisies. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (*European Exchange*) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour les clients.

Les opérations en compte propre, assorties de limites précises, sont effectuées dans le négoce de devises et le négoce de titres. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés est accessoire; il n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle de minimis applicable aux instruments de taux d'intérêt ou aux titres de participation, conformément à l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds de propres (OFR).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

Politique de dividendes

La politique de dividendes de la BCBE prévoit que la part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires soit comprise entre 50% et 70%, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18%. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

L'exercice 2020

La BCBE a réalisé un résultat réjouissant en 2020, une année marquée par la pandémie de coronavirus: elle a dégagé un bénéfice annuel de 148,4 millions de francs, soit une hausse de 3,9%. Elle a prouvé à ses clients qu'elle méritait leur confiance en toute circonstance. Aussi n'a-t-elle pas tardé à mettre une enveloppe financière de 50 millions de francs à disposition des petites et moyennes entreprises (PME) de son rayon d'activité, avant même que la Confédération ne lance son programme d'aide.

Bilan

Liquidités, créances sur les banques, créances résultant d'opérations de financement de titres

Compte tenu de la faiblesse persistante des taux d'intérêt et du relèvement de la limite d'exonération sur les avoirs en comptes de virement que la BCBE détient auprès de la BNS, les liquidités ont augmenté à 7,9 milliards de francs. Les créances sur les banques ont diminué à 199,3 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 31,3 millions de francs. La trésorerie disposait en permanence des liquidités nécessaires.

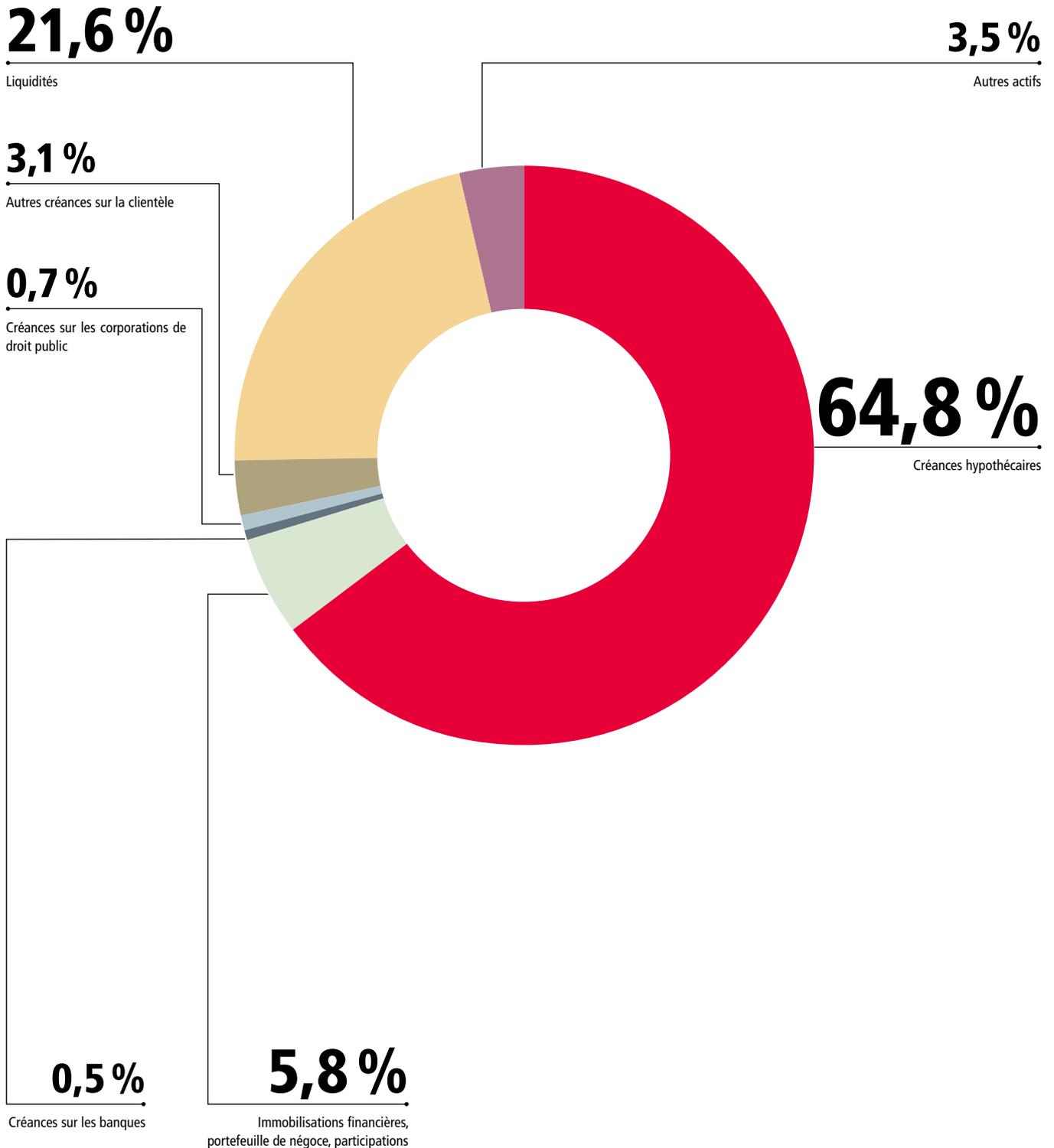
Créances hypothécaires et créances sur la clientèle

Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) se montent à 24,9 milliards de francs, en progression de 0,9 milliard par rapport à l'exercice précédent. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle atteste que la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers a augmenté à 76,6%. Les quotes-parts de créances sur les entreprises de services, sur les corporations de droit public et sur l'industrie ont reculé. Les quotes-parts de créances sur les sociétés immobilières, sur les sociétés financières, la construction, l'agriculture et sur l'artisanat sont demeurées inchangées.

Les créances hypothécaires sont passées à 23,5 milliards de francs, en hausse de 0,9 milliard de francs (3,9%) par rapport à 2019, sans que la BCBE modifie sa politique de crédit et la qualité du portefeuille. À la fin de 2020, 80,9% des gages immobiliers se trouvaient dans le canton de Berne et

Les créances hypothécaires ont augmenté de 3,9%



Hausse de 3,9%: les créances hypothécaires ont augmenté de 0,9 milliard de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers.
(Base : somme du bilan)

19,1 % dans d'autres cantons. Les taux bas ont favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable régressant encore davantage. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2020 totalisent 4,5 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant comptabilisation des corrections de valeur, s'établit à 22,9 milliards de francs, soit 96,5 % des créances hypothécaires (95,8 % en 2019).

Les créances sur les clients ont progressé à 1,4 milliard de francs ; la quote-part de créances sur les corporations de droit public qu'elles intègrent a baissé, à 263,7 millions de francs. Le volume de crédits COVID-19 octroyés dans le cadre du programme d'aide de la Confédération s'élève à 345,2 millions de francs, dont 224,8 millions de francs figurent au bilan dans les créances sur la clientèle.

Opérations de négoce

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres ne fait pas partie des cœurs de métier de la BCBE. Il se monte à 18,2 millions de francs, répartis à 91,9 % sur les métaux précieux et à 8,1 % sur les titres rémunérés.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont augmenté de 0,2 milliard de francs pour s'établir à 2,1 milliards de francs fin 2020, dont 91,6 % d'obligations, 7,9 % d'actions et de fonds de placement, 0,4 % de métaux précieux et 0,1 % d'immeubles. La valeur comptable des obligations est de 1,9 milliard de francs. Une importance particulière a été portée comme d'habitude à la diversification et à la solvabilité des débiteurs. Fin 2020, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 163,5 millions de francs. Deux immeubles repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation

forcée ont été inscrits au bilan dans les immobilisations financières.

Participations

La valeur comptable des participations est de 42,8 millions de francs. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale/valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions de la Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), celles de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), celles de Bio-MedInvest AG I, en liquidation, (38,5 %) et celles de Jungfraubahn Holding AG (14,2 %).

Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Suite à des amortissements extraordinaires sur certains immeubles à usage propre, les immobilisations corporelles ont baissé de 9,7 millions de francs, à 216,8 millions de francs. Fin 2020, les immeubles à usage propre de la banque affichent une valeur comptable de 181,3 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 15,8 millions de francs, tandis que les logiciels développés à l'interne ou achetés auprès d'autres prestataires ainsi que les autres immobilisations corporelles atteignent 19,7 millions de francs.

Autres actifs

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés se montent à 11,3 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs se sont contractés de 1,1 million de francs, à 16,1 millions de francs ; ils comprennent essentiellement les intérêts courus. Les autres actifs ont diminué de 427,7 millions de francs, à 1001,4 millions de francs, en raison principalement de créances d'impôt anticipé moins élevées des opérations de négoce de seconde ligne.

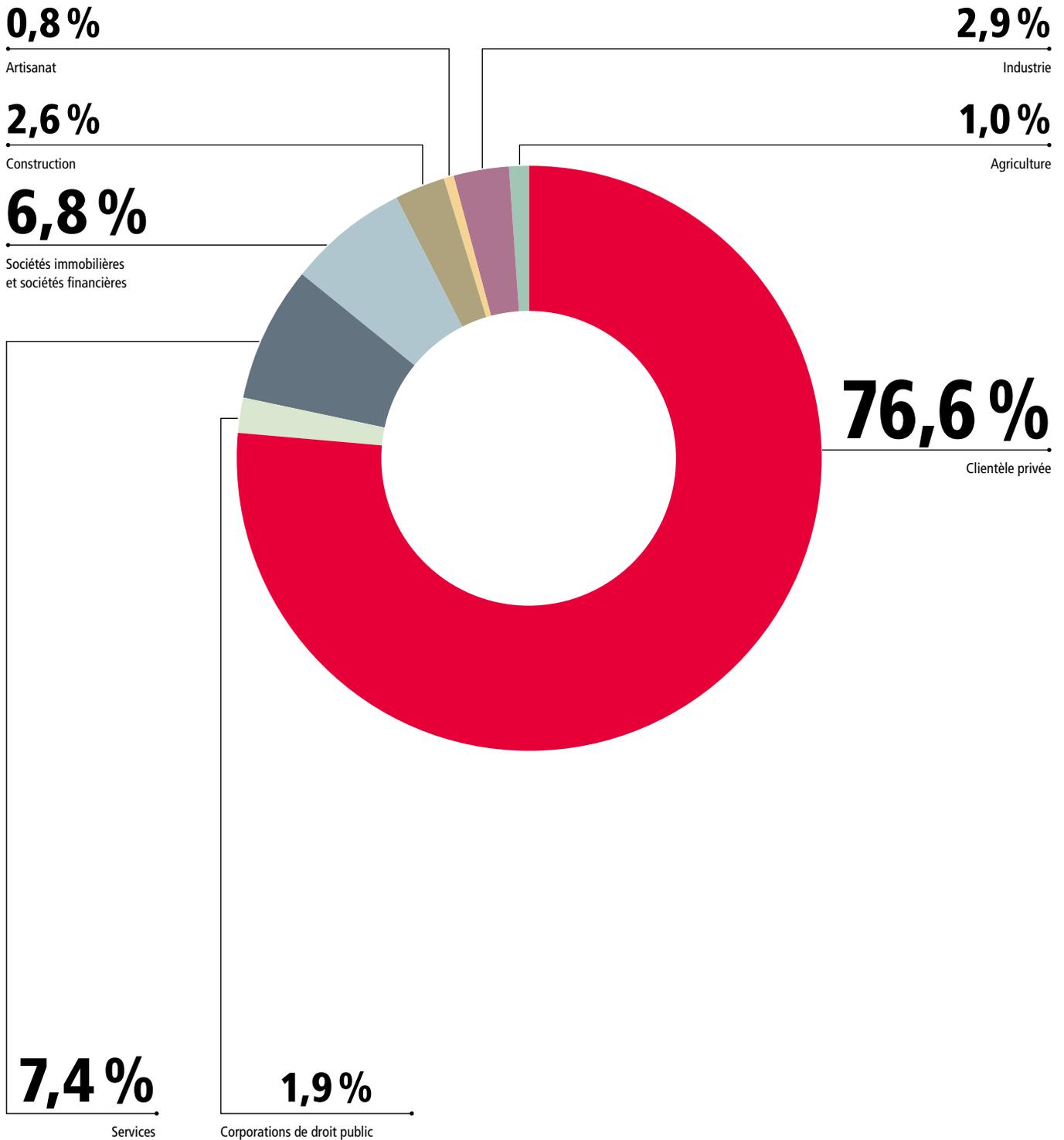
Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les engagements envers les banques ont grimpé de 20,5 millions de francs, à 346,3 millions de francs. La facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC) qui sert à refinancer les crédits COVID-19 se monte à 239,0 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisent 1,6 milliard de francs, alors qu'ils étaient de 1,1 milliard de francs en 2019. Cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités dans un environnement de taux négatifs.

Fonds de la clientèle

La ventilation des avoirs de la clientèle fin 2020 apparaît sur le graphique de la page 61. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont en hausse de 6,7 %, à 24,5 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne jusqu'à 50 000 francs a été de 0,05 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire d'un montant jusqu'à 50 000 francs se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a reculé à 61,8 millions de francs. Elles ont été rémunérées à un taux moyen de 0,37 % (0,49 % en 2019). Le volume des emprunts a grimpé de 135,0 millions de francs pour s'établir à 865,0 millions de francs fin 2020. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 0,2 milliard de francs ; les nouveaux prêts se montant à 1,6 milliard de francs sont assortis d'une rémunération plus faible. La valeur du portefeuille était de 5,9 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance de la BCBE auprès de celle-ci atteignaient 38,8 millions de francs.

Plus de trois quarts des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



Financement de différents secteurs: après la Clientèle privée, c'est aux services ainsi qu'aux sociétés immobilières et aux sociétés financières que reviennent les parts les plus importantes des financements; ils sont suivis de l'industrie.
(Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

Provisions

Les provisions (cf. p. 101) se sont contractées de 24,9 millions de francs, à 273,6 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance intègrent les provisions pour limites de crédit non utilisées, celles pour risques de défaillance latents sur les limites sectorielles non utilisées et celles pour opérations hors bilan. Fin 2020, elles s'élevaient à 184,5 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 62,6 millions de francs, les autres provisions 26,5 millions de francs.

Autres passifs

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 36,8 %, à 92,8 millions de francs. La hausse à 128,6 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique par une augmentation de diverses régularisations de charges saisies dans cette position. Les autres passifs s'inscrivent à 38,3 millions de francs.

Capital propre

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs et la réserve légale issue du bénéfice se chiffre à 173,7 millions de francs. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 65,0 millions de francs, à 1,5 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau « État des capitaux propres », p. 72).

Développement du conseil en patrimoine

Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) atteignent 18,7 milliards de francs (18,9 milliards de francs en 2019). Si le contexte de marché positif a permis de générer 43,5 millions de francs, la sortie nette de capitaux se chiffre à 181,3 millions de francs. Le volume en fonds dans les dépôts de la clientèle s'est accru de 104,6 millions de francs, à 7,3 milliards de francs ; la part de fonds BCBE a augmenté de 286,3 millions de francs, à 3,3 milliards de francs. Les fonds à caractères durables, qui sont construits sur la base des analyses d'ISS ESG, une agence de notation indépendante spécialisée dans le domaine du développement durable, sont très prisés des clients. Au terme de l'exercice sous revue, 220,2 millions de francs y ont été investis. Depuis leur lancement en 2017, le volume des fonds se monte à 946,8 millions de francs. Mandats de gestion de fortune compris, la part de valeurs en dépôt confiées en gestion a progressé à 5,5 milliards de francs, soit de 29,1 % de l'ensemble des fonds en dépôt.

Compte de résultat**Résultat des opérations d'intérêts**

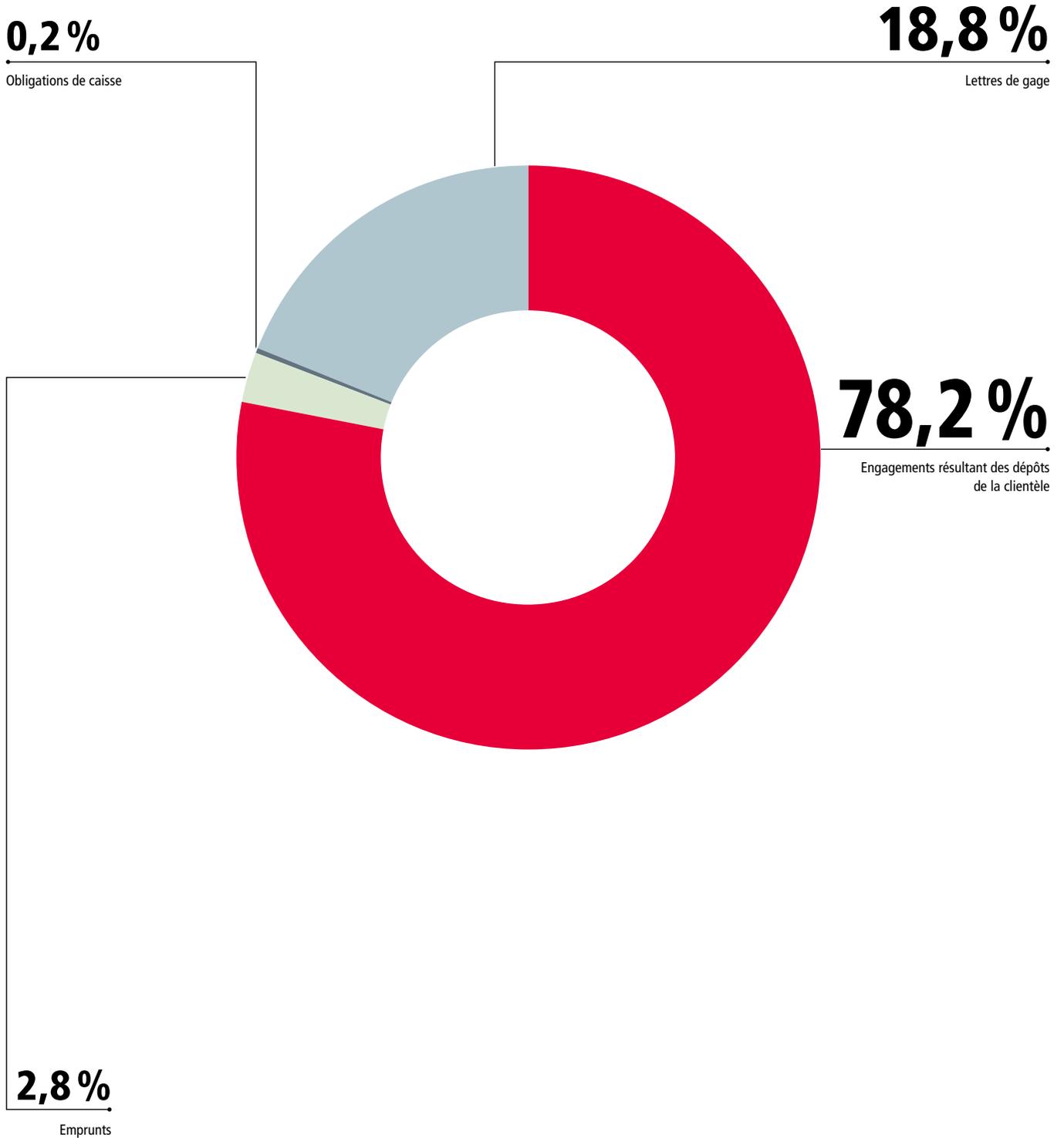
Le résultat brut des opérations d'intérêts a augmenté à 279,2 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 0,93 %, alors qu'elle était de 1,02 % en 2019. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les taux d'intérêt faibles ont permis de maintenir les produits compromis à bas niveau (0,6 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux

variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 49,0 millions de francs (64,6 millions de francs en 2019). La marge brute d'intérêt est de 0,79 % (0,82 % en 2019), coûts de couverture inclus. En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le résultat des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 2,0 millions de francs, à 10,0 millions de francs. Actuellement, il est difficile d'estimer l'ampleur des répercussions de la pandémie de coronavirus sur la marche des affaires, ce qui a incité la BCBE à constituer des corrections de valeur à hauteur de 10,5 millions de francs à titre préventif (variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les pertes liées aux opérations d'intérêts). En outre, des corrections de valeur individuelles pour risques de défaillance relatives à des créances sur la clientèle de 11,2 millions de francs et des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières de 0,3 million de francs ont été constituées. Les pertes liées aux opérations d'intérêts atteignent 0,2 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 1,3 million de francs ont pu être comptabilisés. En 2019, des corrections de valeur totalisant 26,3 millions de francs ont été dissoutes, ce qui explique la différence de 36,8 millions de francs. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 268,7 millions de francs (288,1 millions de francs en 2019).

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 105,1 millions de francs, en légère baisse de 0,1 % par rapport à 2019. Avec une part de 73,4 %, le conseil en gestion de fortune demeure la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les titres et les

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Fidélité de la clientèle: les dépôts de la clientèle dépassent 24 milliards.
(Base : fonds de la clientèle)

opérations de placements a augmenté de 4,4 millions de francs, à 77,1 millions de francs. Les revenus issus des fonds propres ont progressé de 2,0 millions de francs, à 18,6 millions de francs. Le produit du courtage a crû de 2,7 millions de francs, à 16,0 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune se sont établis à 38,2 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a fléchi à 36,0 millions de francs. Les charges de commissions se sont établies à 13,2 millions de francs.

Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce se situe à 20,9 millions de francs, soit 3,1 millions de francs en deçà qu'en 2019. 14,1 millions de francs proviennent du négoce de devises, de billets et de métaux précieux. Il résulte du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée, un bénéfice de 6,8 millions de francs.

Autres résultats ordinaires

Les autres résultats ordinaires ont reculé de 9,2 millions de francs, à 18,6 millions de francs. À 6,8 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières est inférieur de 2,2 millions de francs à celui de 2019. Le produit des participations a régressé de 4,5 millions de francs, à 7,3 millions de francs, les autres produits ont totalisé 6,5 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 2,1 millions de francs.

Charges d'exploitation

Par rapport à 2019, les charges d'exploitation se sont contractées de 11,1 millions de francs, à 237,2 millions de francs (-4,5%). Les charges de personnel se sont accrues de 1,5%, à 141,9 millions de francs. À l'instar de l'année précédente, elles comprennent les coûts du plan de participation des collaborateurs et le versement en faveur de la prime de

prévoyance. Les autres charges d'exploitation ont fléchi par rapport à 2019, passant de 108,5 millions de francs à 95,3 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 57,4%.

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés ont bondi à 72,2 millions de francs. Ils prennent en compte des amortissements extraordinaires de certains immeubles à usage propre de 12,2 millions de francs (0,1 million de francs en 2019). En outre, des charges d'amortissement de 7,6 millions de francs sur des immeubles à usage propre et d'autres immeubles ont alimenté le fonds de renouvellement destiné à maintenir la valeur (2,5% à 3,5% des valeurs de rendement). Viennent s'y ajouter les dotations exceptionnelles au fond de renouvellement à hauteur de 10,6 millions de francs. Les investissements en impenses sont financés au travers du fond de renouvellement. Des amortissements de 35,5 millions de francs concernent les logiciels développés par la BCBE et ceux acquis auprès d'autres prestataires, et de 5,3 millions de francs les autres immobilisations corporelles.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a diminué de 47,6 millions de francs, à 112,7 millions de francs, en raison principalement d'évènements non opérationnels (variations de corrections de valeur et produit d'aliénations d'immobilisations financières et amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement). Sans tenir compte de ces facteurs, le résultat opérationnel a progressé de 14,1 millions de francs, soit de 11,3%, à 139,1 millions de francs.

Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

D'autres provisions ont été dissoutes à hauteur de 3,6 millions de francs, tandis que les provisions pour autres risques d'exploitation ont été réduites de 5,9 millions de francs. Les pertes de 0,7 million de francs sont portées au compte de résultat.

Charges extraordinaires et produits extraordinaires

L'annexe au compte de résultat (cf. p. 112) donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 0,5 million de francs. Ils résultent du bénéfice issu de la fusion avec la société non opérationnelle BEKB/BCBE Finanz AG. au cours de l'année sous revue, la BCBE n'a pas eu de charges extraordinaires.

Variations des réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux ont été réduites à 553,6 millions de francs. Les provisions devenues superflues et les produits extraordinaires (p. ex. les bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières et d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 32,3 millions de francs; ils ne figurent donc pas dans le résultat opérationnel. Des réserves pour risques bancaires généraux de 24,5 millions de francs ont été dissoutes en vue de compenser la moitié des coûts de couverture des coûts engagés pour couvrir les risques de fluctuation des taux d'intérêt. Par ailleurs, des réserves pour risques bancaires généraux ont été dissoutes afin de compenser les coûts engagés pour couvrir les amortissements extraordinaires et les risques informatiques. Des réserves pour risques bancaires généraux d'un montant net de 58,3 millions de francs ont été dissoutes.

Bon refinancement



Bon refinancement: les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Impôts

La charge fiscale s'est contractée à 23,0 millions de francs (28,9 millions de francs en 2019). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

Bénéfice

Le bénéfice a augmenté de 3,9%, à 148,4 millions de francs (142,9 millions de francs en 2019). En tenant compte du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice au bilan se chiffre à 148,5 millions de francs.

Effectif de personnel

Fin 2020, l'effectif de personnel était de 1230 collaborateurs (1226 en 2019). Ce chiffre comprend 98 personnes en formation (apprentis, étudiants en maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires). Le nombre de postes (équivalent plein temps) a progressé, passant de 1013 à 1018.

Liquidités et fonds propres

Les exigences de liquidités fixées dans les art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) et celles afférentes aux réserves minimales précisées aux art. 12 à 17 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées au cours de l'exercice sous revue.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,55 milliards de francs (2,54 milliards de francs en 2019). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux destinées à couvrir des risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survalueur (*goodwill*). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III est baissé à 19,0% (19,5% en 2019). Les prescriptions réglementaires sont de 12,0%. Un volant anticyclique a été désactivé en raison de la crise liée à la pandémie de coronavirus. Les fonds propres pris en compte se composent exclusivement des fonds propres de base durs (CET1). Le ratio de levier est remonté à 7,8% (7,5% en 2019). La BCBE mène une stratégie fondée sur un risque faible et des fonds propres solides.

Emploi du bénéfice

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit, conformément à la politique de distribution des dividendes:

- Distribution de dividende: 82,0 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice: 66,0 millions de francs

- Bénéfice reporté au nouvel exercice: 0,5 million de francs

Réalisation d'une évaluation de risque

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite à la page 81.

La BCBE poursuit une stratégie de risque faible, dont les principes sont énumérés à la page 80. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

État des commandes et des mandats

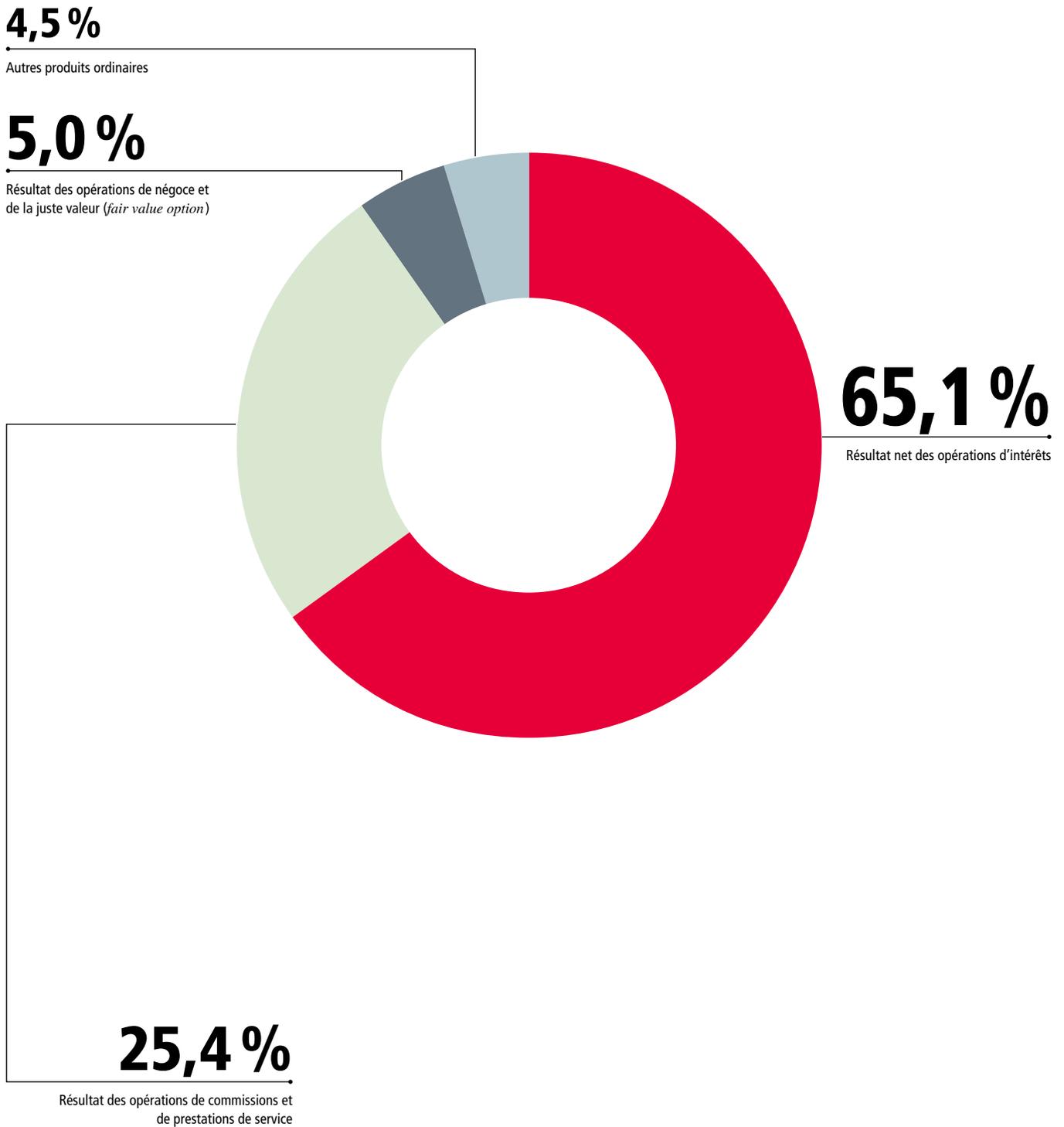
L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé à la page 56, se reflète dans l'évolution du volume d'affaires avec la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume en dépôt).

Activités de recherche et de développement

La BCBE porte une attention particulière aux besoins de la clientèle dont les comportements changent en permanence. La banque se concentre sur le conseil individuel et sur les offres numériques. Cette évolution se reflète dans les sites. Douze d'entre eux ont été réaménagés depuis fin 2019. L'ensemble

Collaborateurs et collaboratrices	31.12.2020	31.12.2019
Effectif de personnel		
Nombre de collaborateurs	1 230	1 226
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1 018	1 013
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	1 020	1 010

Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante



Principaux domaines d'activité: les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

des sites fera peau neuve d'ici fin 2023. La BCBE investit chaque année près de 10 millions de francs dans ces transformations et mandate à cette fin des partenaires locaux principalement. Au cours de l'exercice qui commence, la BCBE adaptera l'offre destinée aux PME. Elle améliorera aussi le portail clientèle et l'App BCBE. En mettant à disposition de chaque client un coffre-fort numérique, la conservation et la transmission de documents s'en trouveront simplifiées. À cet égard, elle met un point d'honneur aux retours des clients. Conformément à sa stratégie, elle entend, dans un premier temps, suivre les tendances et les idées prometteuses pour mieux les comprendre. Dans un second temps, des solutions seront élaborées avec DXC, partenaire informatique, et dans une fabrique d'innovations, fondée en décembre 2019 avec Hypothekbank Lenzburg. Dans un troisième temps, il s'agira de mettre en œuvre les solutions proposées lors du processus d'innovation ouverte. Les innovations seront introduites dans le système bancaire central de la BCBE via une interface de programmation d'application (API) standardisée ou ouverte, puis mises à disposition des clients. La banque développera d'autres produits porteurs d'avenir en intégrant des écosystèmes. L'acquisition de parts de la société Swiss Immo Lab AG permet à la BCBE de participer à un écosystème consacré aux biens immobiliers et à l'habitat. De plus, la BCBE collabore avec le Zentrum für Innovation und Digitalisierung (ZID). Celui-ci forme avec des jeunes entreprises une communauté en vue de mettre en place des écosystèmes. Le ZID est un partenaire des start-ups et des PME et les aide à réaliser leur projet d'innovation. En janvier 2021, la BCBE a acquis des parts de siteminsel SA; ce faisant, elle rejoint un écosystème dans le domaine médical.

Évènements extraordinaires

Marquée par la pandémie de coronavirus (COVID-19), l'année écoulée n'a pas été facile. Toutefois, l'impact de la crise sur les finances de la BCBE ne s'est fait sentir que dans une moindre mesure. Actuellement, il est difficile d'estimer l'ampleur des répercussions de la pandémie sur la marche des affaires, ce qui a incité la BCBE à constituer des corrections de valeur à hauteur de 10,5 millions de francs à titre préventif. Cette mesure se répercute partant sur le résultat annuel.

Perspectives

Le contexte du marché et les conditions imposées par la situation sanitaire sont autant d'épreuves à surmonter. L'évolution économique aura une incidence sur les coûts liés aux risques.

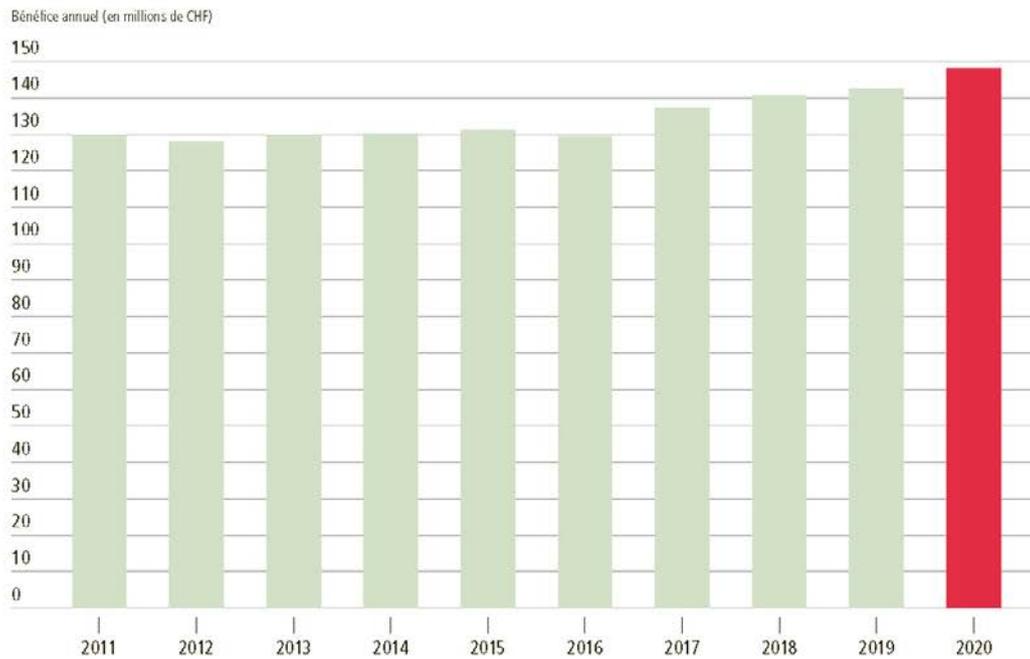
La BCBE s'attache à mettre en œuvre sa Stratégie 2025 en vue de répondre aux défis de l'avenir. Par conséquent, elle devra consentir à des investissements substantiels au cours de l'exercice 2021, qui devront néanmoins rester raisonnables. La modernisation de ses sites – qui va de pair avec le développement d'outils informatiques et numériques – se poursuivra, afin de contribuer à créer une nouvelle expérience client et de traduire notre nouveau concept de suivi. Autre point important: les connaissances et les compétences des collaborateurs. À cette fin, des formations initiales et continues sont prévues.

Au vu des investissements prévus et des nombreuses inconnues liées à la pandémie de coronavirus, la BCBE s'attend pour l'exercice en cours à un bénéfice annuel

quelque peu inférieur à celui de l'exercice 2020.

Le principal objectif de la BCBE reste la solidité de l'établissement dans l'espace économique où elle exerce ses activités. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE entend contribuer durablement au développement autonome de la région. Elle peut compter pour cela sur la proximité avec la clientèle, sur un actionariat très large – et donc sur la confiance de la population – ainsi que sur l'engagement sans faille de ses collaborateurs. Soucieuse du développement durable, la BCBE applique une politique d'affaires qui s'inscrit dans la continuité. La banque reste un partenaire de confiance pour l'économie et la société.

Forte capacité bénéficiaire



Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent: le bénéfice annuel a progressé de 3,9 % pour s'établir à 148,4 millions de francs.

Bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019	Variation	
			absolue	en %
Actifs				
Liquidités	7 877 554	5 003 169	2 874 385	57,5
Créances sur les banques	199 303	227 318	-28 014	-12,3
Créances résultant d'opérations de financement de titres	31 251	38 030	-6 780	-17,8
Créances sur la clientèle	1 403 683	1 397 513	6 170	0,4
Créances hypothécaires	23 537 693	22 663 481	874 212	3,9
Opérations de négoce	18 158	11 906	6 252	52,5
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11 320	12 919	-1 599	-12,4
Immobilisations financières	2 065 701	1 859 935	205 765	11,1
Comptes de régularisation	16 074	17 156	-1 082	-6,3
Participations	42 817	42 819	-2	-0,0
Immobilisations corporelles	216 813	226 472	-9 659	-4,3
Autres actifs	1 001 377	1 429 111	-427 734	-29,9
Total des actifs	36 421 744	32 929 829	3 491 915	10,6
Total des créances subordonnées	3 566	4 302	-736	-17,1
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
Passifs				
Engagements envers les banques	346 325	325 873	20 452	6,3
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 601 866	1 130 174	471 692	41,7
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	24 498 446	22 970 344	1 528 102	6,7
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	-0	-84,1
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	92 850	146 854	-54 004	-36,8
Obligations de caisse	61 806	71 147	-9 341	-13,1
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6 736 000	5 208 000	1 528 000	29,3
Comptes de régularisation	128 604	112 240	16 364	14,6
Autres passifs	38 301	34 268	4 033	11,8
Provisions	273 615	298 558	-24 943	-8,4
Réserves pour risques bancaires généraux	553 560	611 819	-58 259	-9,5
Capital social	186 400	186 400		
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734		
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement				
Réserve légale issue du bénéfice	173 682	172 725	956	0,6
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 545 073	1 480 073	65 000	4,4
Propres parts du capital	-18 025	-16 799	-1 225	7,3
Bénéfice reporté	130	549	-418	-76,2
Bénéfice	148 377	142 870	5 507	3,9
Total des passifs	36 421 744	32 929 829	3 491 915	10,6
Total des engagements subordonnés				
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	196 712	189 213	7 499	4,0
Engagements irrévocables	644 445	548 607	95 838	17,5
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	140 460	141 110	-650	-0,5

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2020	2019	Variation	
			absolue	en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	324 279	332 229	-7 950	-2,4
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	16	238	-222	-93,3
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	9 999	12 030	-2 031	-16,9
Charges d'intérêts	-55 093	-82 683	27 590	-33,4
Résultat brut des opérations d'intérêts	279 202	261 814	17 388	6,6
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-10 514	26 262	-36 777	n.d.
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	268 687	288 076	-19 389	-6,7
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	77 137	72 722	4 415	6,1
Produit des commissions sur les opérations de crédit	5 128	4 555	574	12,6
Produit des commissions sur les autres prestations de service	35 955	39 993	-4 038	-10,1
Charges de commissions	-13 166	-12 063	-1 103	9,1
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	105 055	105 207	-152	-0,1
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	20 866	23 972	-3 106	-13,0
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	6 830	9 046	-2 216	-24,5
Produit des participations	7 321	11 840	-4 519	-38,2
Résultat des immeubles	3 326	4 060	-735	-18,1
Autres produits ordinaires	3 204	3 745	-541	-14,4
Autres charges ordinaires	-2 085	-939	-1 147	122,2
Sous-total Autres résultats ordinaires	18 595	27 752	-9 158	-33,0
Résultat commercial	413 203	445 008	-31 805	-7,1
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-141 895	-139 767	-2 127	1,5
Autres charges d'exploitation	-95 299	-108 489	13 191	-12,2
Sous-total Charges d'exploitation	-237 193	-248 256	11 063	-4,5
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-72 234	-40 944	-31 291	76,4
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	8 875	4 404	4 471	101,5
Résultat opérationnel	112 650	160 212	-47 561	-29,7
Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) ¹	139 150	125 004	14 146	11,3
Produits extraordinaires	468	1 124	-656	-58,4
Charges extraordinaires		-63	63	-100,0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	58 259	10 498	47 761	455,0
Impôts	-23 000	-28 900	5 900	-20,4
Bénéfice	148 377	142 870	5 507	3,9

¹ Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement

Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice	148 377	142 870
+ Bénéfice reporté	130	549
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	148 507	143 418
Emploi du bénéfice		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-66 000	-65 000
Distribution de dividende	-82 016	-78 288
Nouveau bénéfice au bilan	491	130

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

	2020		2019	
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice	148 377		142 870	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	32 300	90 559	42 000	52 498
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	48 031	36 489	42 633	68 238
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	72 234		40 944	
Provisions et autres corrections de valeur		28 078		5 566
Comptes de régularisation actifs	1 082		1 358	
Comptes de régularisation passifs	16 364		25 508	
Dividende de l'exercice précédent		78 288		74 560
Solde	84 974		94 451	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	956		1 156	
Modification des propres titres de participation	17 646	18 871	16 379	20 063
Solde		269		2 529
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	2	1 000	0	100
Immeubles	1 394	13 852		6 013
Autres immobilisations corporelles		42 281		41 478
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
Solde		55 738		47 590
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
– Créances sur la clientèle		23 346	598 786	
– Créances hypothécaires		869 023		1 032 089
– Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 528 102		1 056 322	
– Obligations de caisse	7 860	17 201	16 915	14 160
– Emprunts	345 000	210 000	380 000	
– Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1 591 000	198 000	651 000	231 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
– Créances sur les banques	28 014		48 485	
– Engagements envers les banques	20 452		190 613	
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
– Créances résultant d'opération de financement de titres	6 780			24 220
– Opérations de négoce		6 252		4 061
– Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	1 599		1 849	
– Immobilisations financières		202 185	148 505	
– Autres actifs	427 734			663 977
– Engagements résultant d'opérations de financement de titres	471 692		301 273	
– Engagements résultant d'opérations de négoce		0		0
– Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		54 004		58 791
– Autres passifs		2 803		3 149
État des liquidités				
– Liquidités		2 874 385		1 406 633
Solde		28 967		44 333
Total	84 974	84 974	94 451	94 451

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et perte reporté	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	186 400	54 734	172 725	611 819	1 480 622	-16 799	142 870	2 632 371
Emploi du bénéfice 2019								
– Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					65 000		-65 000	
– Dividende							-78 288	-78 288
– Variation nette du bénéfice reporté					-418		418	
Plan de participation des collaborateurs/inscription dans les réserves			372					372
Augmentation/réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			400					400
Acquisition de propres parts au capital						-18 871		-18 871
Aliénation de propres parts au capital						17 646		17 646
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			184					184
Autres dotations/(prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				-58 259				-58 259
Autres dotations/(prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							148 377	148 377
Capitaux propres à la fin de la période de référence	186 400	54 734	173 682	553 560	1 545 204	-18 025	148 377	2 643 932

Annexe au compte de résultat

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle à Berne-Liebefeld et dans plus de 80 sites répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Conformément aux Prescriptions comptables pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, la comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan sont indiqués en francs suisses.

Les Prescriptions comptables pour les banques sont fondées sur les dispositions du code des obligations (art. 957 à 963b CO), de la loi sur les banques (art. 6 à 6b LB) et de l'ordonnance sur les banques (art. 25 à 42 OB), de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité – banques ». Elles constituent une norme comptable agréée en matière de comptabilité en vertu de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (art. 2, al. 1 ONCR).

Les comptes individuels présentent la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b OB).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détient pour l'heure aucune filiale sujette à consolidation. Elle n'a donc pas de comptes à consolider.

La BCBE appliquera les nouvelles dispositions de l'OEPC-FINMA pour constituer des corrections de valeur pour risques de défaillance (art. 25) et des provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan (art. 28, al. 6), conformément aux dispositions transitoires (art. 98, al. 1), la première fois à partir du 1^{er} janvier 2021. Les termes utilisés dans les présents comptes annuels sont encore ceux des Prescriptions comptables pour les banques (PCB) utilisées jusqu'ici et valables jusqu'au 31 décembre 2019. La désignation retenue est « Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance latents », conformément à la définition utilisée jusqu'à présent. À partir du 1^{er} janvier 2021, la BCBE constituera des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance, conformément à l'art. 25, al. 1, let. b OEPC-FINMA. L'objectif visé est de faire coïncider les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance avec les corrections de valeur et les provisions pour risques de défaillance latents au 31 décembre 2020 (soit 292 millions de francs).

Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en supposant que l'entreprise poursuit ses activités. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre.

Les postes au bilan sont évalués individuellement.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- propres emprunts et obligations de caisse avec les positions passives correspondantes ;
- corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- dans le compte de compensation, adaptations de valeurs positives ou négatives, survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat.

Instruments financiers

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les frais encaissés ou payés sur des opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent à la charge ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Des corrections de valeur sont apportées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et les risques de défaillance latents.

Corrections de valeur pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeur sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en trois catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde sur la valeur déterminée avec prudence, principe applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes des objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances exposées : cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présentent des risques accrus. Conformément aux principes de prudence, des corrections de valeur individuelles sont apportées sur ces créances. Ces positions sont évaluées sur la base des valeurs de continuation et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.
- Créances avec continuation de la relation de crédit : cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont évaluées sur la base des valeurs de continuation et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) :

dans les cas où la liquidation d'une créance compromise est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les postes de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence.

Ces trois catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être vues, dans toutes les catégories, comme des valeurs de liquidation au sens de l'art. 24, al. 4 OEPC-FINMA.

La moins-value résulte de la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sûretés éventuelles. Vaut en principe valeur de créance la limite de crédit ou le montant de crédit utilisé plus élevés. Les corrections de valeur individuelles sont retranchées directement des postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

La BCBE peut, par une analyse sur base forfaitaire, procéder à des corrections de valeur pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances, en vertu de l'art. 24, al. 3 OEPC-FINMA. Les corrections de valeur individuelles forfaitaires sont compensées avec les postes actifs correspondants.

Corrections de valeur pour risques de défaillance latents

Les risques de défaillance latents résultent des risques qui sont présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, mais qui ne sont pas identifiables. Pour se prémunir contre de tels risques, la BCBE procède à des corrections de valeur sur la base du portefeuille, ce qui permet de couvrir notamment les risques inhérents aux pays et aux secteurs d'activité.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents reposent sur des critères fixés en fonction des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque secteur. Des taux de risque individuels sont appliqués selon le secteur.

Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents relatives aux prêts à la clientèle sont compensées directement – à hauteur de la part réclamée – avec les postes actifs correspondants. Les parts des limites autorisées par le Conseil d'administration, non réclamées au jour de référence, apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

Constitution et dissolution de corrections de valeur

Le provisionnement pour risques initial ou ultérieur se fait dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En fonction de l'utilisation de la limite, un transfert, sans incidence sur le résultat, entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance latents » est effectué.

Des contre-passations (utilisations conformes à l'objectif) sont opérées lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis dans les

« Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou provisions libérées est également enregistrée dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les transferts sans incidence sur les résultats sont présentés dans le tableau à l'annexe 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Ces postes sont saisis à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagio sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les titres et les métaux précieux détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont portés au bilan à la valeur de marché (cours de fin d'année). Tous les titres qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une bourse agréée ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refi-

nancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan dans « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments en lien avec les opérations de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les postes correspondants. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et sur les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que l'opération de base. Le résultat de la couverture et le résultat de l'opération couverte qui lui correspond sont inscrits dans le même poste. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture

est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée pour l'opération de base. Le solde net du compte de compensation apparaît dans «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Le recours à des options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse des cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur découlant des conditions du marché, tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit en diminution des charges. Selon le principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation plus basse de l'opération de couverture est alors comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

Netting

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives ou négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur prévue à l'art. 15 OEPC-FINMA.

Immobilisations financières

Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont apportées aux titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques de défaillance latents sont retranchées des postes de l'actif à hauteur de la part utilisée. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les «Provisions pour risques de défaillance latents». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur des placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur des placements de sociétés sans rating officiel (titres de banques régionales compris). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeur relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan à la valeur du marché (*fair value*), sous réserve que les métaux précieux aient été négociés sur un marché efficace et liquide. Les autres stocks de métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan dans les «Immobilisations financières» et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison entre coût d'achat et valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire est nécessaire ; il vient grever les «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Adaptations de valeurs

Les adaptations de valeurs sont enregistrées globalement dans les «Autres charges ordinaires» ou les «Autres produits ordinaires».

Participations

Les participations résultent de la détention par la banque de titres de participation émis par des entreprises, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part aux voix. Les parts à des sociétés revêtant un caractère d'infrastructure pour la banque (en particulier les participations à des entreprises conjointes) figurent également dans les participations.

Les participations sont portées séparément au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économique-

ment nécessaires. L'évaluation théorique des participations principales selon la méthode de mise en équivalence (*equity method*) est présentée dans le tableau des participations.

La préservation de la valeur des participations est examinée chaque année. En présence de signes de dépréciation, la valeur réalisable est déterminée. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable dépasse la valeur réalisable ; la valeur comptable doit alors être ramenée à la valeur réalisable. Les dépréciations de valeur ont été comptabilisées dans la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et les pertes réalisés sur la cession de participations sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires » resp. sous « Charges extraordinaires ».

Immobilisations corporelles

Immeubles à usage propre et autres immeubles

Les immeubles à l'usage de la banque et les autres immeubles, portés au bilan dans les « Immobilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 % à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à la charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

Logiciels développés à l'interne ou achetés et autres immobilisations corporelles

Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

Les logiciels achetés et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice.

Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

Préservation de la valeur

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il est procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente est abandonnée en tout ou en partie, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans les « Produits extraordinaires » du compte de résultat.

Les bénéfices réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles procurent à la banque des avantages économiques sur plu-

sieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan.

Les valeurs immatérielles sont portées au bilan selon le principe des coûts d'acquisition et évaluées séparément.

La durée d'utilisation des valeurs immatérielles est estimée avec prudence et leur amortissement est effectué selon un plan linéaire et comptabilisé sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». La durée d'utilisation usuelle ne doit pas dépasser cinq ans ; dans des cas justifiés, ce délai peut être porté à dix ans au maximum. En présence de signes de dépréciation, la valeur d'utilité doit être vérifiée et l'amortissement augmenté. La préservation des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés sur la période au cours de laquelle ils sont encourus. Ce sont notamment les charges et les produits d'intérêts, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les impôts directs courants exigibles.

Autres actifs et passifs

Ils regroupent en particulier les comptes de compensation, les comptes de passage et les comptes d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeur positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

Provisions

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance latents (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de

défaillance latents pour les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques latents des opérations hors bilan) et les provisions pour les risques inhérents à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et les risques de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce ou sur les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables (propre assurance) et les autres provisions nécessaires à l'exploitation pour des engagements probables, fondés sur des événements passés et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés de façon fiable.

Réserves pour risques bancaires généraux

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution ou la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous «Variation des réserves pour risques bancaires généraux».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

Propres titres de créance et de participation

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leur coût d'acquisition dans le poste «Propres titres de participation». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation et les bénéfices ou les pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les «Réserves légales issues des bénéfices».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont inscrits au «Compte de résultat».

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont définies ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas enfreint pour l'entreprise si les institutions de prévoyance ne devaient pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès des institutions de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur qui découlent du plan de prévoyance sont contenues dans les «Charges du personnel» pour la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'un examen, conformément à l'art. 29 OEPC-FINMA, afin de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour mettre en lumière la situation financière et la couverture, insuffisante ou excessive, des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas l'intention de tirer profit de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour elle aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques. De plus amples informations sont fournies

dans le tableau à l'annexe 13 «Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance».

Plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

Les conditions de souscription et l'étendue du droit de souscription sont définies dans le «Règlement Actionnariat».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel. Les actions propres sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et sont gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des «Réserves légales issues du bénéfice» conformément à l'art. 47, al. 2 OEPC-FINMA.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période

sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant dus sont comptabilisés dans les « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous « Provisions ». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou à moyen terme. La variation des « Provisions pour impôts latents » est comptabilisée sous « Impôts ».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. « Provisions »).

Modification des principes comptables et d'évaluation

Il n'y a eu aucune modification importante depuis l'an dernier. Les modifications sont pour l'essentiel de nature formelle et découlent de l'ordonnance de la FINMA sur

les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que de la Circulaire 2020/1 « Comptabilité – banque » qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

La BCBE appliquera les nouvelles dispositions de l'OEPC-FINMA pour constituer des corrections de valeur pour risques de défaillance (art. 25) et des provisions pour risques de défaillance des opérations hors bilan (art. 28, al. 6), conformément aux dispositions transitoires (art. 98, al. 1), la première fois à partir du 1^{er} janvier 2021.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figureront dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement; au-delà de cette date, elles sont portées au bilan.

Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- les avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques: intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours;

- les comptes courants: intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts quand le recouvrement est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus jugée judiciaire.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du « Compte de résultat » sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les bénéfices et les pertes sont enregistrés dans le « Compte de résultat ».

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les bénéfices et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Unité/monnaie	Code monnaie	31.12.2020		31.12.2019	
		Devises	Billets	Devises	Billets
1 euro	EUR	1.0816	1.0541	1.0870	1.0595
1 dollar US	USD	0.8840	0.8440	0.9684	0.9284
1 livre sterling	GBP	1.2083	1.1423	1.2828	1.2168

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau à la page précédente.

Traitement du refinancement des positions prises dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat de négoce.

Gestion des risques

L'unité organisationnelle Gestion des risques veille à ce que les risques soient ciblés et contrôlés. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées aux processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge de l'agrégation des risques, de leur reporting et de leur contrôle. La BCBE recourt à un système de trois lignes de défense (cf. chapitre «Gouvernance d'entreprise»). Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

➤ [bcbe.ch/rapports](https://www.bcbe.ch/rapports)

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il définit les conditions régissant la politique des risques, qui sont inscrites dans le concept de référence applicable à l'échelle de la banque. Il fixe les principes de mesure des risques et de leur gestion. Il approuve les tolérances au risque en se fondant sur la capacité à les assumer et le concept de référence général ; il s'assure du

respect de ses consignes et de leur mise en œuvre. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a besoin régulièrement de différents rapports : un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport sur le contrôle des risques. Ce dernier est soumis une fois par année au Conseil d'administration et tous les six mois au comité d'audit et des risques ainsi qu'à la Direction générale. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une structure de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller.

Les contrôles d'exploitation courants sont intégrés directement aux processus de travail ou effectués immédiatement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

Propension au risque et stratégie de risque faible

La BCBE poursuit une stratégie de risque faible. Elle se traduit par les principes suivants :

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, un Conseil d'administration indépendant et des responsabilités légales

bien définies. Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs et est conforme à l'approche réglementaire *de minimis* applicable aux actions et aux instruments d'intérêt (art. 83 OFR).

- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de son capital. L'allocation de nouveaux crédits repose sur la solvabilité des débiteurs potentiels et sur les possibilités de refinancement. Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser les risques, des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus. Ils s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certaines activités, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de liquidités sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS), mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- L'objectif de fonds propres de la BCBE s'élève à 200% au minimum (prescription FINMA : 150%, plus la marge de sécurité anticyclique) de l'exigence en fonds propres prudentielle imposée par la FINMA. Cela correspond à un ratio de fonds propres globaux de 16%.

Tolérances au risque

Les différentes tolérances au risque reflètent le risque maximum que la BCBE est prête à assumer en lien avec la réalisation de ses objectifs. Elles traduisent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories de risque confondues, facilitant ainsi les contrôles et la gestion des risques en cours d'année.

Les tolérances au risque correspondent à des valeurs limites établies par le Conseil d'administration pour chaque catégorie de risque. Elles constituent le risque global maximal et sont complétées par un budget de risque, arrêté par la Direction générale.

Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie de risque faible, la BCBE détermine dans quelle mesure elle entend prendre des risques et elle a mis en place à cette fin des garde-fous pour les réduire. Les risques encourus sont surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE, fondé sur les risques. Les risques doivent être absorbés comme suit :

1. Des corrections de valeur ou des provisions sont constituées pour les risques de pertes identifiables dans les affaires portées au bilan ou hors bilan.
2. En vue de prévenir les risques, des corrections de valeur ou des provisions pour risques de défaillance latents ont été constituées dans les affaires de crédit, sur la base des limites déterminées. Ces corrections de valeur et ces provisions permettent de couvrir les risques de défaillance latents inhérents, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent être attribués ni à un preneur de crédit particulier ni à une créance particulière.

3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par des réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont utilisées à des fins précises et ne sont donc pas du capital propre à distribuer sous forme de dividende.

Évaluation du risque selon l'art. 961 c, al. 2, ch. 2 CO

L'ensemble des risques est évalué vers le milieu de l'année dans le cadre de la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres au sein d'une société. À cette fin, il est fait usage de l'*Enterprise Risk Model* (ERM), un instrument permettant d'évaluer les risques d'entreprise de la BCBE dans divers domaines à risque. Dans un premier temps, une évaluation menée par le responsable de la Gestion des risques (CRO) est effectuée en collaboration avec des représentants de la première ligne de défense. Dans un second temps, un atelier est organisé avec les membres de la Direction générale, afin d'évaluer les risques de façon exhaustive et de prévoir des mesures adéquates pour les minimiser.

Les enseignements majeurs tirés de l'ERM sont consignés le 30 juin dans le rapport semestriel « Contrôle des risques » et dans la planification à moyen terme, revue chaque année. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la

révision interne et de l'organe de révision externe, les processus de risque ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. Lors de son atelier annuel de planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur l'ERM et en discute avec la Direction générale. De plus, les défis principaux sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme et les objectifs correspondants définis pour la période de planification suivante.

Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risque suivantes : risques de défaillance (risques de crédit, risques sectoriels et risques-pays compris), risques de marchés (risques de taux, risques monétaires, risques de cours compris), risques de liquidité, risques opérationnels et risques stratégiques. La BCBE est surtout active dans les opérations sur différentiels d'intérêts ; elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

Risques de défaillance

Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris les opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, sectorielles, de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence

responsable. Les processus assurant une gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les coachs financiers en crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5%. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit intervenir linéairement sur 15 ans, au plus s'agissant des logements en propriété à usage personnel ou sur 10 ans au plus s'agissant d'immeubles de rendement. Si les normes applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence, vérifiées et régularisées dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Pour ce qui est des crédits commerciaux, la banque applique le modèle du potentiel de financement pour apprécier la charge supportable et déterminer les affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Les affaires de la BCBE sont organisées de manière à ce que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées directement pendant la vente (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la Clientèle privée et des PME sont assurés principalement par les sites. Le suivi des opérations consor-

tiales, des secteurs spéciaux, des opérations avec l'étranger, des opérations bancaires ainsi que le traitement général des opérations de crédit sont centralisés à Berne.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale et les ratios de contrôle sont communiqués aux sites subordonnés ou aux coachs financiers. Le reporting se fait sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou selon les besoins ; il dépend du volume des risques à surveiller.

En outre, des rapports périodiques rendent compte de simulations de résistance aux risques de défaillance du portefeuille de crédits.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques et États.

Risques sectoriels

Il y a risque sectoriel lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputée risque sectoriel la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ces facteurs de risque influencent en particulier les risques de liquidité, de marché ou de corrélation spécifiques à un secteur. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Similaires aux limites-pays, les limites sectorielles

autorisées par le Conseil d'administration peuvent être épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite sectorielle a été fixée, des risques latents inhérents sont probables, susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les opérations interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. Des placements sont effectués pour cela, majoritairement en francs suisses. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger partiellement contre une baisse des cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité des investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion actif-passif (ALCO: *Asset and Liability Management Committee*) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un document directeur contraignant est rédigé qui définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

Risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques-pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou par groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 107. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques-pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques-pays.

Risques de marché

Risques de taux

Le risque de taux est généré surtout par la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux principaux dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques de l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se fondant sur le règlement ALM. L'ALCO se charge des tâches suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières à l'échelle de la banque (hors portefeuille de négoce) ;

- garantie du respect de la tolérance au risque fixée par le Conseil d'administration ;
- évaluation des indices de risque à surveiller et selon le niveau (système d'alerte), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- bilan bancaire à moyen et à long termes sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement) ;
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés ;
- définition de la réplique. Le Conseil d'administration est informé chaque année des hypothèses sur les clés de réplique ;
- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p.ex. la duration).

L'unité organisationnelle ALM/Treasury est responsable d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques de taux, et de présenter des comptes rendus à ce sujet. Les risques de taux sont gérés par des mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p.ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle ALM/Treasury renseigne chaque mois l'ALCO sur l'évolution des indices de risque. Le Conseil d'administration en est informé par les rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont informés des liquidités et de l'évolution du bilan et des taux par des rapports hebdomadaires.

Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la duration du taux-clé (*key rate duration*). Dans le cadre d'une planification à moyen terme, divers scénarios de développement sont simulés. De plus, la totalité des scénarios sont recalculés chaque mois pour l'ensemble de la période de planification. Les résultats des répercussions sont extrapolés à la structure du bilan, aux cash-flows et aux soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels sont effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de résistance sont pris en considération, outre un scénario de base.

La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes et des positions variables. La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée en comparant les variations de la courbe des taux par rapport au niveau des taux du moment. Le comportement du taux contraignant d'une position variable est simulé (répliqué) au moyen d'un portefeuille de taux de marché combinés, compte tenu de critères d'optimalité prédéfinis. Les taux historiques de produit et de marché servent de base de données pour la simulation.

L'ALCO évalue une fois par an au moins la clé de réplique en se fondant sur les calculs de l'unité organisationnelle ALM/Treasury et sur l'évaluation indépendante de l'unité organisationnelle Gestion des risques, et elle la modifie si nécessaire. De plus, la variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour les positions fixes.

Risque du portefeuille de négoce

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce conformément à l'approche *de minimis* de l'art. 83 OFR. La limite de

minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et dérivés. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité résultent de l'acquisition de liquidités suffisantes en temps opportun afin de tenir les engagements financiers contractés. La gestion des risques de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placement de trésorerie et les levés de fonds sur le marché de capitaux. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale détermine un budget de risque et veille à assurer durablement des liquidités suffisantes. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion des liquidités et décide des mesures pour lever éventuellement des fonds sur le marché des capitaux. L'unité organisationnelle ALM/ Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité ainsi que de leur reporting.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (LCR: *Liquidity coverage ratio*), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport

mensuel adressé à l'ALCO. La mise en œuvre opérationnelle des besoins de liquidités, notamment leur gestion au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale débouche sur un excédent permanent de liquidités, placées sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS, de créances comptables du marché monétaire de la Confédération, de placements dans des corporations de droit public, d'opérations de mise en pension (repo). Ces placements forment le niveau de la trésorerie. Cette valeur de référence est calculée chaque jour à l'intention de l'ALM/Treasury. D'autres obligations de première qualité, liquides et admises en pension sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur les liquidités de la BCBE, et d'analyser les effets des flux de fonds. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance portant sur les liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration; il montre le respect de la tolérance aux risques de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux régit la répartition des rôles des personnes ou des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le franchissement d'au moins deux de ces indicateurs active un

mécanisme d'urgence (*trigger*) qui prévoit la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre les mesures appropriées, s'agissant de la gestion des liquidités pour la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept d'urgence et le soumet à la Direction générale. Le plan d'urgence relatif au resserrement des liquidités fait partie intégrante de la planification des crises à l'échelle de la banque.

Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres; elle concerne toutes les fonctions au sein de la banque. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle;

- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration définit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont consignés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

Continuité de l'activité et gestion de crise

Afin de garantir les fonctions essentielles de l'entreprise ou de les rétablir rapidement si un événement devait survenir en son sein ou à l'extérieur, la BCBE mise sur un plan de continuité d'activité (*business continuity management* [BCM]) et sur un plan de gestion de crise globaux. Le plan de continuité d'activité vise à minimiser les conséquences financières, juridiques et de réputation de tels événements. Il se traduit par des plans d'urgence, tel un plan de lutte contre la pandémie, régulièrement mis à jour et testés. La gestion de crise entre dans le cadre du plan de continuité d'activité.

Risques informatiques

EntServ Suisse Sàrl fournit à la BCBE une grande partie des prestations informatiques dont elle a besoin. Les droits de propriété (*intellectual property rights*) sur IBIS3G appartiennent à EntServ Suisse Sàrl. Issue de la fusion entre CSC (Computer Sciences Corporation) et la branche Enterprise Services de Hewlett-Packard, la société EntServ Suisse Sàrl est connue sur le marché sous le nom de DXC.technology (DXC).

Une structure de gouvernance TI a été mise en place avec le partenaire d'externalisation. Elle dirige et garantit la collaboration sur les plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe EntServ Suisse Sàrl contrôle les domaines informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés dans le cadre de son règlement «Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit, comme l'exige la législation bancaire dans ce domaine, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité d'audit et des risques et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les contrôles spéciaux.

Risques de compliance

Par risques de compliance, on entend les risques de violation de dispositions, de normes ou de règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation qui en découlent. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques», la BCBE assume une fonction de compliance (cf. chapitre «Gouvernement d'entreprise»). Cette dernière est confiée au Service juridique/Compliance en tant qu'entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) assume sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La compliance fait partie des tâches de conduite

de l'ensemble des cadres; elle est présente dans toutes les fonctions de la BCBE. Elle n'est pas uniquement une unité organisationnelle de la banque.

Le Service juridique/Compliance veille à ce que des responsables de tâches de compliance soient désignés pour les principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit semestriellement un rapport ad hoc. La fonction de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, elle est indépendante des unités d'affaires générant des revenus et elle est soumise directement au responsable du Département Gestion des finances/Gestion des risques.

La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense. Les litiges en cours sont traités eux aussi au sein du Service juridique / Compliance.

Risques stratégiques

On entend par risques stratégiques les risques résultant d'un changement d'environnement pour la banque, direct ou indirect, et qui influencent la mise en œuvre de la stratégie. Ils sont liés, par exemple, au comportement des clients, des fournisseurs ou des concurrents, aux changements démographiques ou de société. Outre les risques externes, les risques comme la culture d'entreprise ou la capacité d'adaptation entrent dans cette catégorie au sens de la gestion des ressources.

Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Elles sont disponibles dans le rapport sur les comptabilités séparées.

► [bcb.ch/rappports](https://www.bcb.ch/rappports)

Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances avec des intérêts et/ou des amortissements impayés, ou des dépassements de crédit, exigibles depuis plus de 90 jours.

Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant d'outils informatiques. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux de vacance. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts et les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie

insuffisante, est constituée après un examen détaillé par les spécialistes de crédit.

Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur émise en couverture de crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent, si nécessaire, des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et, parfois, les états financiers intermédiaires sont demandés à des fins d'examen. Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

Détermination des corrections de valeur et des provisions

Toute correction de valeur ou de provision est identifiée conformément à la procédure décrite. Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme

telles sont réévaluées deux fois par an ; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions à risque.

Évaluation des garanties

Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et au moyen d'outils informatiques. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type de bien immobilier. Les logements en propriété sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle ; les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers selon la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes.

Par ailleurs, une valeur de liquidation qui tient compte de la cote de crédit est calculée. Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle effectuée par des tiers.

Crédits garantis par des titres

Des crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p.ex. emprunts, actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides ainsi que pour établir le montant de l'avance. Enfin, les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*)

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Négoiés par des professionnels uniquement, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur les instruments standardisés que sur les instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'a lieu sur des dérivés de crédit.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions) et contre les risques liés aux transactions futures. Les opérations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

Comptabilité de couverture

Opérations de base et opérations de couverture

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indice, options sur indice

Constitution des groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p.ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait, entre autres, état des objectifs de gestion du risque de la stratégie de risque lié à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et

l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre d'un test d'efficacité.

Mesure de l'efficacité

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace ou partiellement seulement sont affectées au résultat de négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

Absence d'efficacité

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité est recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Activités externalisées

Outre les services informatiques délégués à EntServ Suisse Sàrl, la BCBE a confié, entre autres, son trafic des paiements et son administration des titres à Swisscom (Suisse) SA. Swiss Post Solutions SA (SPS) s'est vu mandater pour imprimer et envoyer la correspondance bancaire. Les externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Soumis à ces accords, les collaborateurs des prestataires sont tous tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au moment d'établir les comptes annuels, aucun évènement majeur ne s'est produit qui aurait pu avoir une influence non négligeable sur la situation patrimoniale et sur les revenus de l'exercice écoulé.

Informations concernant les positions du bilan

Opérations de financement de titres (actifs et passifs) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹	31 251	38 030
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹	1 601 866	1 130 174
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 521 216	1 095 973
– dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 521 216	1 095 973
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	31 635	38 069
– dont titres remis à un tiers en garantie	31 635	
– dont titres aliénés		

¹ Avant la prise en compte d'éventuels contrats de netting

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises	Nature des couvertures			Total	
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture		
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)					
Créances sur la clientèle	74 984	453 615	985 829	1 514 428	
Créances hypothécaires	23 721 567	1 453	29 420	23 752 440	
– immeubles d'habitation	20 523 488			20 523 488	
– immeubles commerciaux	829 744			829 744	
– immeubles artisanaux et industriels	1 983 379			1 983 379	
– autres	384 956	1 453	29 420	415 829	
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	année de référence 23 796 552	455 068	1 015 248	25 266 868	
	année précédente	22 942 966	194 952	1 236 580	24 374 498
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	année de référence 23 582 185	420 114	939 078	24 941 376	
	année précédente	22 721 925	185 786	1 153 282	24 060 994
Hors bilan					
Engagements conditionnels	38 144	22 282	136 286	196 712	
Engagements irrévocables	350 866		293 579	644 445	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			140 460	140 460	
Crédits par engagements					
Total hors bilan	année de référence 389 010	22 282	570 325	981 616	
	année précédente	270 648	19 350	588 932	878 929
Créances compromises					
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances exposées	année de référence 10 660	6 980	3 680	3 680	3 680
	année précédente	4 443	2 106	2 337	2 337
Créances avec continuation de la relation de crédit	année de référence 297 809	169 733	128 076	128 076	128 076
	année précédente	274 475	166 380	108 095	108 095
Positions de liquidation	année de référence 20 591	7 785	12 806	12 806	12 806
	année précédente	38 754	10 290	28 464	28 464

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2020 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 0,1 million de francs (montant des créances net:

0,1 million de francs) ayant pour objet un portefeuille de crédits homogène à hauteur de 0,1 million de francs (exercice précédent: 0,2 million, respectivement 0,2 million de francs).

Les méthodes appliquées à des fins d'identification des risques de défaillance et de la détermination du besoin de corrections de valeur demeurent inchangées par rapport à l'année précédente (cf. p. 86ss).

Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2020	31.12.2019
Opérations de négoce		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	1 465	2 131
– dont cotés	265	1 253
titres de participation	0	0
métaux précieux et matières premières	16 693	9 774
autres actifs du négoce		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
Total des actifs	18 158	11 906
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		997
Engagements		
Opérations de négoce		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire ¹		
– dont cotés		
titres de participation ¹	0	0
métaux précieux et matières premières ¹		
autres passifs du négoce ¹		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
Total des engagements	0	0
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

¹ Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture ¹		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
contrats à terme y.c. FRAs	–	–	–	–	–	–
swaps	–	–	–	–	81 703	1 900 000
futures	–	–	–	–	–	–
options (OTC)	–	–	–	–	–	–
options (exchange traded)	–	–	–	–	–	–
Devises / métaux précieux						
contrats à terme	11 124	11 017	2 432 234	–	–	–
swaps combinés d'intérêts et de devises	–	–	–	–	–	–
futures	–	–	–	–	–	–
options (OTC)	–	–	–	–	–	–
options (exchange traded)	–	–	–	–	–	–
Titres de participation / indices						
contrats à terme	–	–	–	–	–	–
swaps	–	–	–	–	–	–
futures	–	–	–	–	–	–
options (OTC)	–	–	–	–	–	–
options (exchange traded)	0	0	–	196	129	17 800
Dérivés de crédit						
credit default swaps	–	–	–	–	–	–
total return swaps	–	–	–	–	–	–
first-to-default swaps	–	–	–	–	–	–
autres dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–
Autres						
contrats à terme	–	–	–	–	–	–
swaps	–	–	–	–	–	–
futures	–	–	–	–	–	–
options (OTC)	–	–	–	–	–	–
options (exchange traded)	–	–	–	–	–	–
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	11 125	11 017	2 432 234	196	81 832	1 917 800
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	11 124	11 017	–	–	81 703	–
Année précédente	12 687	12 297	2 245 557	232	134 557	2 624 500
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	12 687	12 297	–	–	134 557	–
Total après prise en compte des contrats de netting						
Année de référence				11 320	92 850	
Année précédente				12 919	146 854	
Répartition selon les contreparties						
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)				196	9 829	1 295

–: La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Immobilisations financières (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Immobilisations financières				
Titres de créance	1 892 256	1 962 417	1 681 511	1 733 615
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 892 256	1 962 417	1 681 511	1 733 615
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la vente)				
Titres de participation	163 468	250 804	162 585	251 061
– dont participations qualifiées ¹				
Métaux précieux	8 337	8 337	13 759	13 868
Immeubles	1 640	1 640	2 080	2 080
Total	2 065 701	2 223 198	1 859 935	2 000 624
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 706 057	1 762 906	1 414 977	1 452 229

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

Contreparties selon la notation ²	de BBB+ à					
	de AAA à AA–	de A+ à A–	BBB–	de BB+ à B–	inférieur à B–	sans notation
Valeurs comptables des titres de créance	225 962	36 807	1 138			1 628 350 ³

² Notation de Standard & Poor's³ Dont CHF 1 563 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. banque des lettres de gage

Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence / reprises d'amortissements		
Participations										
– avec valeur boursière	20 954	–1 629	19 325						19 325	116 386
– sans valeur boursière	68 983	–45 488	23 494		1 000	–2	–1000		23 492	
Total des participations	89 937	–47 117	42 819		1 000	–2	–1 000		42 817	116 386

Impact de l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence lorsque la banque détiendrait des participations importantes (taux de participation de 20% ou plus)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	11 700	16 412	11 700	18 438
Produits des participations	2 925	899	3 094	–148

Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF mio)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations :						
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	1 625,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	14,2	14,2	14,2	
BioMedInvest AG I en liquidation, Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales	1,5	38,5	38,5	38,5	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	

Changements marquants par rapport à l'année précédente

Il n'y a aucun changement marquant par rapport à l'année précédente.

Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Transferts dans les fonds de renouvellement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements ¹	Reprises		
Immeubles à l'usage propre de la banque	330 662	-138 121	192 541		13 712	-1 394	-12 200		-11 368	181 293
Autres immeubles	22 473	-6 803	15 670		140				-30	15 779
Logiciels acquis séparément ou développés à l'interne	117 110	-110 678	6 433		36 345		-35 546			7 233
Autres immobilisations corporelles	29 609	-17 781	11 828		5 936		-5 255			12 509
Objets en «leasing» financier:										
- dont immeubles à usage propre de la banque										
- dont autres immeubles										
- dont autres immobilisations corporelles										
Total des immobilisations corporelles	499 854	-273 382	226 472		56 133	-1 394	-53 000		-11 398	216 813

Engagements : futures tranches de leasing opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un leasing opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sites) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

¹ Après examen, il ressort que l'immeuble à usage propre à Thounne devra faire l'objet de travaux d'assainissement afin d'être conforme aux normes de construction. Il s'ensuit que la valeur de marché de l'immeuble en question est inférieure à la valeur comptable au moment de la constatation des faits. Ainsi, dans les chiffres de l'exercice sous revue, une dépréciation de valeur à hauteur de 12 millions de francs a été saisie.

Autres actifs et autres passifs (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation	61 718		106 758	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur				
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance				
Impôts indirects	934 229 ¹	2 223	1 294 407 ¹	2 455
Fonds de soutien BCBE		1 317		1 288
Autres	5 430	34 761	27 946	30 525
Total	1 001 377	38 301	1 429 111	34 268

¹ Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.

Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis/cédés				
Créances sur les banques	85 700	81 992	141 788	136 070
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 317 603	5 871 000	6 698 427	4 478 000
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de refinancement	408 189	386 000	419 172	391 000
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées en garantie de la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC)	243 464	239 000		
Titres pour les facilités de financement intrajournalier/des goulots d'étranglement de la BNS (non utilisé)	10 851		148 259	
Titres/fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	132 010	16 857	134 209	16 250
Total des actifs nantis/cédés	8 197 818	6 594 849	7 541 855	5 021 321
Actifs sous réserve de propriété				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couverture pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres sont présentés dans le tableau 1.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions (tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2020	31.12.2019
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	33 785	24 867
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

(en milliers de CHF)

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de contributions d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

b) Avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent/ insuffisance de couver- ture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2020	31.12.2019			2020	2019
Fonds patronaux/institutions de prévoyance patronales							
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance ¹					11 877	11 877	11 455
Plans de prévoyance avec excédent							
Plans de prévoyance avec insuffisance							
Institutions de prévoyance sans actifs propres					73	73	148

¹ Le taux de couverture totalise 116,0%; les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas atteint la valeur cible fixée.

c) Institutions de prévoyance

Caisse de pension de la BCBE		1.1.2021	1.1.2020
Nombre de collaborateurs assurés		1 334	1 325
Nombre de retraités assurés		834	834

	31.12.2020	31.12.2019
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	962,2	943,0
Taux de couverture (en %)	116,0	112,1
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	13,6	10,6
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5

Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours (tableau 15)

(en milliers de CHF)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéances	Première date possible de résiliation anticipée	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000
0,400	Emprunt obligataire (levée de fonds)	2019	3.5.2027	non dénonçable	70 000
0,100	Emprunt obligataire	2019	30.9.2039	non dénonçable	100 000
0,300	Emprunt obligataire	2020	29.5.2030	non dénonçable	125 000
0,000	Emprunt obligataire (placement privé)	2020	20.4.2021	non dénonçable	100 000
0,000	Emprunt obligataire (placement privé)	2020	17.3.2021	non dénonçable	120 000

	d'ici une année	> 1 – ≤ 2 ans	> 2 – ≤ 3 ans	> 3 – ≤ 4 ans	> 4 – ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours :	220 000				200 000	445 000	865 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en%)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,40	2021–2043	5 871 000

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux (tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dispositions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance ¹	196 911		-12 434					184 476
Provisions pour autres risques d'exploitation	68 500						-5 900	62 600
Provisions de restructurations								
Autres provisions	33 147	-3 191			227	80	-3 725	26 538
Total des provisions	298 558	-3 191	-12 434		227	80	-9 625	273 615
Réserves pour risques bancaires généraux²	611 819					32 300	-90 559	553 560
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques-pays	347 750	-8 698	12 434	-0	624	48 031	-36 489	363 652
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	150 478	-8 698	3 072	-0	624	47 331	-36 439	156 368
- dont corrections de valeur pour les risques latents	197 271		9 363			700	-50	207 284

¹ Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance latents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

² Imposition fiscale intégrale

Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020			31.12.2019		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social						
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
- dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
- dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
- dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre «Gouvernance d'entreprise».

Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020				31.12.2019			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options
Membres du Conseil d'administration	2 500	211			2 500	224		
Membres des organes de direction	2 550	215			3 000	269		
Collaborateurs	49 551	4 183			47 892	4 288		
Total	54 601	4 609			53 392	4 781		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs :

Disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée non résilié. Un droit de souscription n'est accordé ni aux collaborateurs dont le contrat de travail est à durée déterminée, ni aux apprentis. Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription *pro rata temporis*.

Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi à cet égard. L'étendue du droit de souscription est illustrée dans le tableau ci-après :

Droit de souscription en nombre d'actions

Niveau de fonction (hors Direction générale)	Nombre d'actions
9	225
8	150
7	120
6	75
5	50
jusqu'à 4	20

Les informations sur les droits de souscription de la Direction générale et du Conseil d'administration figurent dans le rapport de rémunération dès la page 42.

Les conditions de souscription ainsi que l'étendue du droit de souscription sont définies dans le «Règlement Actionnariat» (cf. «Rapport de rémunération», p. 42). Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est limité durant ce délai de blocage.

Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés ¹	16 567	2 127	160 560	526
Sociétés du groupe ²		827		877
Sociétés liées ³	108 658	48 010	70 925	45 102
Affaires d'organes ⁴	5 480	5 414	23 300	7 144
Autres parties liées				

¹ Créances et engagement envers le Canton de Berne

² Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.

³ Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du Canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

⁴ Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées.

Opérations hors bilan	31.12.2020	31.12.2019
Sociétés liées	7 125	10 914
Affaires d'organes	50	130

Conditions

La Direction générale obtient (au même titre que les collaborateurs et les retraités) des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers.

Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2020		31.12.2019	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Réserves pour risques bancaires généraux	553 560	611 819
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	173 682	172 725
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 545 073	1 480 073
Propres parts du capital	-18 025	-16 799
Bénéfice reporté	130	549
Bénéfice	148 377	142 870
Total capital propre avant utilisation du bénéfice	2 643 932	2 632 371
Proposition de l'emploi du bénéfice	-82 016	-78 288
Total capital propre après emploi du bénéfice	2 561 916	2 554 083

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les

pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des

dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 228,4 millions de francs suisses demeurent réservés.

	2020		2019	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	74 591		65 401	
+ achats	85 262	221.33	87 711	228.74
- ventes	-80 150	220.16	-78 521	210.19
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-49 175	222.94	-47 837	202.42
= État au 31 décembre	79 703		74 591	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme

de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE

figurent dans le tableau «État des capitaux propres».

	31.12.2020	31.12.2019
Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
Actions dans le portefeuille de sociétés liées		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants.

La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le tableau 17.

Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération (cf. p. 42ss du présent rapport), conformément aux art. 13 à 17 de l'ordonnance contre

les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Le rapport de rémunération contient les indications qui doivent être fournies au sens de l'art. 663b^{bis} CO.

Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le Canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan d'options ni sur actions, ni sur d'autres

instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2020, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat du Conseil d'administration et de la Direction générale, le nombre suivant d'actions

BCBE sur le nombre total que la banque détient en propre :

non-dirigeants (Conseil d'administration)	2325
dirigeants (Direction générale)	3000

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

	31.12.2020	31.12.2019
Conseil d'administration		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	2 251	1 851
Christoph Lengwiler, vice-président (depuis le 20 mai 2020)	1 650	1 350
Rudolf Stämpfli, vice-président (jusqu'au 12 mai 2020)	n.d. ¹	3 771 ²
Daniel Bloch (jusqu'au 12 mai 2020)	n.d. ¹	3 771
Gilles Frôté	aucune	aucune
Reto Heiz (depuis le 12 mai 2020)	aucune	n.d. ³
Annelis Lüscher Hämmerli	175	aucune
Pascal Sieber	175	aucune
Danielle Villiger (depuis le 12 mai 2020)	aucune	n.d. ³
Peter Wittwer	1 427	1 127
Total Conseil d'administration	5 678	11 870
Direction générale		
Armin Brun, CEO	1 400	650
Alois Schärli, vice-CEO, responsable du Département Finances	2 950	5 000
Mark Haller, responsable du Département Production/Exploitation	1 863	1 413
Marcel Oertle, responsable du Département Clientèle privée/Clientèle entreprises	2 175	1 725
Andreas Schafer, responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients	450	aucune
Total Direction générale	8 838	8 788

¹ Le 31 décembre 2020, ces personnes n'étaient plus membres du Conseil d'administration. Dès lors, il n'y a plus lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

² Les actions étaient détenues par Stämpfli Groupe SA.

³ Le 31 décembre 2019, ces personnes n'étaient pas encore membres du Conseil d'administration. Dès lors, il n'y a pas encore lieu d'attester le nombre d'actions nominatives (n.d.).

Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénon- çable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total	
Actifs/instruments financiers									
Liquidités	7 877 554							7 877 554	
Créances sur les banques	166 827	185	32 292					199 303	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			31 251					31 251	
Créances sur la clientèle	19 770	138 926	260 846	275 497	624 287	84 357		1 403 683	
Créances hypothécaires	2 176	418 091	1 196 649	2 671 065	12 526 231	6 723 482		23 537 693	
Opérations de négoce	18 158							18 158	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11 320							11 320	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Immobilisations financières	171 804		72 741	333 893	583 544	902 077	1 640	2 065 701	
Total	année de référence	8 267 609	557 202	1 593 778	3 280 455	13 734 062	7 709 916	1 640	35 144 663
	année précédente	5 454 582	815 017	1 657 202	3 140 497	13 839 837	6 305 055	2 080	31 214 271
Fonds étrangers/instruments financiers									
Engagements envers les banques	47 325	239 000	60 000					346 325	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 601 866					1 601 866	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	11 512 618	12 361 802	232 345	10 620	52 060	329 000		24 498 446	
Engagements résultant des opérations de négoce	0							0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	92 850							92 850	
Engagements résultant des autres instru- ments financiers évalués à la juste valeur									
Obligations de caisse			2 412	8 878	49 693	823		61 806	
Emprunts et prêts des lettres de gage			170 000	474 000	2 152 000	3 940 000		6 736 000	
Total	année de référence	11 652 792	12 600 802	2 066 624	493 498	2 253 753	4 269 823	33 337 293	
	année précédente	10 482 679	12 094 649	1 471 421	561 702	1 877 382	3 364 559	29 852 392	

Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020		31.12.2019	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Actifs				
Liquidités	7 877 554		4 995 940	7 229
Créances sur les banques	49 277	150 026	52 343	174 975
Créances résultant d'opérations de financement de titres	15 027	16 223	38 030	
Créances sur les clients	1 304 195	99 488	1 303 906	93 607
Créances hypothécaires	23 537 691	2	22 663 481	
Opérations de négoce	18 157	0	11 905	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7 220	4 100	7 142	5 777
Immobilisations financières	1 988 264	77 436	1 742 602	117 333
Comptes de régularisation	16 074		17 156	
Participations	42 795	22	42 795	24
Immobilisations corporelles	216 813		226 472	
Autres actifs	1 001 377		1 429 111	
Total des actifs	36 074 446	347 298	32 530 883	398 947
Passifs				
Engagements envers les banques	338 149	8 176	252 783	73 090
Engagements résultant des opérations de financement de titres	1 401 866	200 000	936 174	194 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	23 944 517	553 928	22 459 681	510 663
Engagements résultant des opérations de négoce	0		0	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	43 133	49 717	76 818	70 036
Obligations de caisse	61 806		71 147	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	6 736 000		5 208 000	
Comptes de régularisation	128 604		112 240	
Autres passifs	38 301		34 268	
Provisions	273 615		298 558	
Réserves pour risques bancaires généraux	553 560		611 819	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	173 682		172 725	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 545 073		1 480 073	
Propres parts du capital	-18 025		-16 799	
Bénéfice reporté	130		549	
Bénéfice	148 377		142 870	
Total des passifs	35 609 923	811 820	32 082 040	847 789

Total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2020		31.12.2019	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Europe	36 367 281	99,85	32 850 056	99,76
– Suisse	36 074 446	99,05	32 530 883	98,79
– Allemagne	107 731	0,30	90 565	0,28
– France	41 359	0,11	53 232	0,16
– Italie	153	0,00	156	0,00
– Autriche	1 373	0,00	1 863	0,01
– Liechtenstein	670	0,00	686	0,00
Amérique du Nord	48 973	0,13	65 090	0,20
Amérique centrale/Amérique du Sud	0	0,00	18	0,00
Asie/Océanie	4 679	0,01	13 294	0,04
Afrique	811	0,00	1 371	0,00
Total actifs	36 421 744	100,00	32 929 829	100,00

Actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (tableau 27)

(en milliers de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Actifs					
Liquidités	7 869 654	6 469	488	943	7 877 554
Créances sur les banques	50 755	89 499	13 381	45 668	199 303
Créances résultant d'opérations de financement de titres		16 223	15 027		31 251
Créances sur la clientèle	1 165 358	198 309	37 371	2 646	1 403 683
Créances hypothécaires	23 537 693				23 537 693
Opérations de négoce	18 157	0	0	0	18 158
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8 728	2 032		560	11 320
Immobilisations financières	1 998 658	33 016	34 027		2 065 701
Comptes de régularisation	16 074				16 074
Participations	42 795	0	22		42 817
Immobilisations corporelles	216 813				216 813
Autres actifs	1 001 375	0		2	1 001 377
Total des actifs bilantaires	35 926 060	345 549	100 316	49 818	36 421 744
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 211 933	579 484	540 301	100 517	2 432 234
Total des actifs	37 137 993	925 033	640 617	150 335	38 853 978
Passifs					
Engagements envers les banques	333 888	7 847	3 932	658	346 325
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 565 000	32 447	4 420		1 601 866
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	24 063 650	306 551	83 112	45 132	24 498 446
Engagements résultant d'opérations de négoce			0		0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	83 859	803	7 661	527	92 850
Obligations de caisse	61 806				61 806
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	6 736 000				6 736 000
Comptes de régularisation	128 604				128 604
Autres passifs	38 290	11			38 301
Provisions	273 615				273 615
Réserves pour risques bancaires généraux	553 560				553 560
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	173 682				173 682
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 545 073				1 545 073
Propres parts du capital	-18 025				-18 025
Bénéfice reporté	130				130
Bénéfice	148 377				148 377
Total des passifs bilantaires	35 928 644	347 658	99 125	46 317	36 421 744
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 202 356	582 470	547 037	100 371	2 432 234
Total des passifs	37 131 000	930 128	646 163	146 688	38 853 978
Position nette par monnaie	6 993	-5 094	-5 546	3 647	

¹ Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

Informations concernant les opérations hors bilan

Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de couverture de crédit et similaires	131 507	118 501
Garanties de prestation de garantie et similaires	53 390	58 203
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		639
Autres engagements conditionnels ¹	11 816	11 870
Total des engagements conditionnels	196 712	189 213
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles		

¹ P. m. : responsabilité solidaire au titre d'entité économique (TVA) en sus

Opérations fiduciaires (tableau 30)

La BCBE n'a mené aucune opération fiduciaire au 31 décembre, ni durant l'exercice sous revue ni au cours de celui de 2019.

Informations concernant le compte de résultat

Produit de refinancement significatif dans la rubrique *Produits des intérêts et des escomptes* et intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	20 721	12 851
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	727	4 191

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Appointements	113 611	111 437
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	7 587	7 342
Prestations sociales	24 329	23 921
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	3 955	4 410
Total Charges de personnel	141 895	139 767

Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Coût des locaux	7 537	7 205
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	48 439	57 949
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 011	1 187
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	619	824
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	583	615
– dont pour d'autres prestations de service	36	209
Autres charges d'exploitation	37 693	41 325
Total Autres charges d'exploitation	95 299	108 489

Pertes significatives, produits et charges extraordinaires et dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts		
Constitution/dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	-11 206	24 512
Constitution/dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	-335	1 093
Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes		
Dissolution nette/constitution nette d'autres provisions	3 645	5 398
Dissolution nette/constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation	5 900	-400
Charges/produits extraordinaires		
Vente d'immobilisations (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	56	1 077
Bénéfice de fusion avec BEKB / BCBE Finanz AG	411	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux		
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	24 515	32 298
Dissolution pour la réduction des risques relatifs aux TI	33 560	20 200
Dissolution pour amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement	22 815	
Dissolution pour les risques découlant de la pandémie de coronavirus (COVID-19)	9 670	
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-32 300	-42 000

Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2020	2019
Charges pour impôts courants	23 000	28 900
Taux d'imposition moyen (en %)	20,4	18,0

Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2020	2019
Bénéfice	148 376 599	142 869 968
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	15,92	15,33
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	15,50	14,93

Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les *Global Custodians*, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement.

Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage,

dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires.

Les fortunes avec mandat de gestion et *Global Custodians* comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle

(en milliers de CHF)

L'argent frais est défini comme suit: somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports/

retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions,

ne sont pas considérés comme des apports d'argent frais/retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2020:

	31.12.2020	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2019
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	38 680 092	264 911	544 717	37 870 464
– dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 731 961	43 466	–181 309	18 869 804

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2020	2019
La BCBE calcule le free cash-flow comme suit:		
+ Bénéfice	148 377	142 870
+ Amortissements	72 234	40 944
+ Constitution de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	33 931	56 201
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions)	780	13 535
Régularisation d'intérêts compromis	851	666
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	32 300	42 000
- Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	-101 231	-99 741
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports)	1 217	-44 138
Différences de change au niveau des corrections de valeur		-5
Utilisation conforme à l'objectif de risques liés aux variations des taux d'intérêt	-24 515	-32 298
Utilisation conforme à l'objectif de la réduction des risques relatifs aux TI	-33 560	-20 200
Utilisation conforme à l'objectif en matière de COVID-19	-9 670	
Utilisation conforme à l'objectif d'amortissements extraordinaires/fonds de renouvellement	-22 815	
Utilisations conformes à l'objectif	-11 889	-3 100
+ Constitution de régularisations	16 752	16 542
- Dissolution de régularisations	-17 163	-18 607
= Cash-flow (financement interne)	152 900	138 209
+ Désinvestissements	1 396	0
- Investissements	-57 133	-47 590
= Free cash-flow	97 162	90 619

Le free cash-flow en 2020, de 97,2 millions de francs (cumulés de 2013 à 2020: 849,5 millions), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

Définition des indicateurs alternatifs de performance

Outre les indicateurs prévus dans les prescriptions sur la présentation des comptes et d'autres réglementations, la BCBE utilise les données alternatives ci-après pour présenter sa performance opérationnelle.

Indicateur	Définition	États de rapprochement (en milliers de CHF)
Marge brute d'intérêt	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 279 202 + produits compromis 624) / somme moyenne du bilan 35 485 336 = 0,79 %
Marge brute d'intérêt avant prise en compte du résultat de la gestion de bilan	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et du résultat de la gestion de bilan et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 279 202 + produits compromis 624 + charges de la gestion de bilan 49 029) / somme moyenne du bilan 35 485 336 = 0,93 %
Free cash-flow	<p>Le free cash-flow est l'instrument principal utilisé par la BCBE pour mesurer ses objectifs financiers à long terme. Pour la période 2013 à 2022, la banque entend générer un free cash-flow de 900 à 1100 millions de francs.</p> <p>Par free cash-flow, on entend la différence entre les produits et les charges ayant une incidence sur les liquidités, moins les investissements, plus les désinvestissements. Ce chiffre indique si une entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> – est en mesure de générer un flux de trésorerie positif par son activité opérationnelle ; – est en mesure de couvrir ses investissements grâce au flux de trésorerie généré par son activité opérationnelle ; – respecte ses engagements de paiement ; et – est en mesure de redistribuer à ses actionnaires un bénéfice adéquat. <p>Pour calculer le résultat ayant une incidence sur les liquidités, la notion de liquidités doit être définie sur la base d'un fonds. Dans le cas présent, les liquidités ne sont pas comprises au sens des liquidités mentionnées dans l'ordonnance sur les banques (OB). L'accent est mis davantage sur leur importance pour l'exploitation commerciale. Le fonds en liquidités de la BCBE est équivalent aux liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie majorées des comptes de régularisation, dans la mesure où ceux-ci entraînent des entrées ou des sorties de liquidités prévisibles et clairement quantifiables. La totalité des charges et des produits d'intérêts régularisés provenant des activités avec la clientèle sont donc considérés comme ayant une incidence sur les liquidités, puisqu'ils génèrent en tout temps des entrées ou des sorties de liquidités. À l'inverse, les régularisations liées aux actions réservées aux collaborateurs et à la prime de prévoyance ne sont pas considérées comme ayant une incidence sur les liquidités, car ni leur échéance ni leur ampleur ne peuvent être déterminées définitivement lors de la clôture annuelle des comptes. Ce n'est qu'une fois dénouées que les corrections de valeur, les provisions et les régularisations ont une incidence réelle sur les liquidités et qu'elles sont prises en compte dans le calcul du free cash-flow en tant qu'« utilisations conformes au but ».</p> <p>Les investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation ne sont pas pris en compte dans le calcul du free cash-flow s'ils ne sont pas de nature financière ; ils ne sont pas considérés comme une sortie de liquidités. Il peut s'agir par exemple d'investissements réalisés pour des motifs politiques et/ou économiques.</p> <p>Le free cash-flow s'entend avant emploi du bénéfice et des éventuelles transactions de capitaux (remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription).</p>	cf. p. 114
Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels)	Cet indicateur montre le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) de la BCBE. Il sert à calculer le résultat des aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les amortissements extraordinaires.	Résultat opérationnel 112 650 + variations des corrections de valeur pour risques de défaillance 10 514 – résultat des aliénations d'immobilisations financières 6 830 + amortissements extraordinaires 12 200 + dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement 10 615 = résultat opérationnel avant les aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement 139 150
Avoirs administrés de la clientèle	Selon l'art. 24, al. 3 OEPC-FINMA, la BCBE n'est pas tenue de publier les avoirs administrés de la clientèle. Elle les publie sur une base volontaire, comme le prévoit la FINMA, sans indiquer cependant les prises en compte.	Aucun état de rapprochement possible

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA, Berne

Rapport sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe au comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 68 à 112) au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

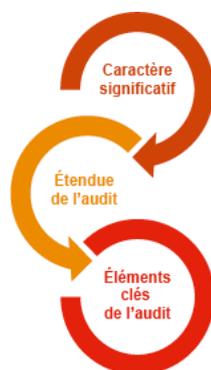
Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 5.7 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5.7 millions
Comment nous l'avons déterminé	5 % du résultat avant impôts et avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont la plus grande importance pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.	Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des prêts à la clientèle :
Etant donné que les prêts à la clientèle (68.5 % ou CHF 24'941.4 millions contre 73.1 % resp. CHF 24'061.0 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.	<ul style="list-style-type: none"> <i>Analyse des crédits</i> Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits; <i>Octroi de crédits</i> Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences;

Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants :

- Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance latents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 74, 75, 86 et 87 du rapport de gestion).

- *Versement des crédits*
Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé;
- *Surveillance des crédits*
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement
- *Evaluation des prêts à la clientèle*
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les « créances exposées », les « créances avec continuation de la relation de crédit » ainsi que les « créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) » a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages :

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion *les processus mis en œuvre pour l'identification* de l'ensemble des prêts à la clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.
- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la *méthodologie d'estimation des corrections de valeur* pour les créances compromises (créances exposées, créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur relatives aux risques de défaillance latents, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les prescriptions comptables pour les banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers SA



Rolf Birrer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 3 mars 2021



**« Les arts martiaux chinois sont notre passion.
Notre banque doit parler un langage clair
et compréhensible et nous offrir un conseil
personnel et professionnel. »**

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 123.

Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	31.12.2020	31.12.2019
Somme du bilan	36 422	32 930
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	18 732	18 870
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	24 941	24 061
– dont créances hypothécaires	23 538	22 663
Créances sur la clientèle sans les CDP	24 678	23 530
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	24 498	22 970
Obligations de caisse	62	71
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	6 736	5 208
Réserves pour risques bancaires généraux	554	612
Capital social	186	186
Capital propre	2 562 ¹	2 554
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III (CET 1) ² (en %)	19,0	19,5
Ratio de levier (en %)	7,8	7,5
Free cash-flow	97,2	90,6

	2020	2019
Bénéfice	148,4	142,9
Distribution de dividende	82,0 ³	78,3
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	66,0 ³	65,0

	31.12.2020	31.12.2019
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 230	1 226
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 018	1 013
Nombre de sites	81	81
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	23,0	28,9
Dividende versé au canton	42,2 ³	40,3

¹ Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

² Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

³ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



La BCBE mise sur sa proximité à la clientèle et son concept de suivi complet. Clients de la BCBE, Walter et Andrea Borter peuvent compter sur leur coach financier, qui les accompagne et attire leur attention suffisamment tôt sur des thèmes qui les concernent eux ou leur entreprise ; il est ainsi en mesure d'anticiper leurs besoins.

Walter et Andrea Borter, directeurs d'EnergieOase®, Steffisburg

L'action BCBE

Données de base de l'action BCBE (31.12.2020)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	52 233
Capitalisation boursière en milliards de CHF	2,12
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

Symboles	Bloomberg	Thomson Reuters	Telekurs
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

Distribution	2020	2019	2018
Dividende (en CHF) par action nominative	8.80 ¹	8.40	8.00
Taux de distribution	55 %	55 %	53 %

¹ Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Évolution du cours (en CHF)	2020	2019	2018
Cours de fin d'année	228.00	222.00	194.80
Plus haut de l'année	244.00	246.50	223.50
Plus bas de l'année	197.60	196.00	176.60

Volume de négoce	SIX Swiss Exchange
Total en actions	619 386
Total en millions de CHF	137,9

Ratings de la BCBE	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Agence			
Moody's	Aa2	Prime-1	A2

La BCBE en bref



1230

collaborateurs employés
à la BCBE



Aa2

la note attribuée par
Moody's à la BCBE



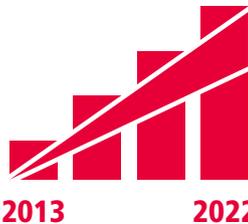
51,5 %

des actions en main
du **Canton de Berne**



148,4

millions de francs de **bénéfice**
pour l'exercice



97,2

millions de francs de **free cash-flow**
pour l'exercice



19,0 %

de **ratio de fonds
propres globaux**



36 422

millions de francs constituant
la **somme du bilan**



82,0

millions de francs de **dividende**
distribués pour l'exercice



52 233

actionnaires détenant
des actions BCBE

Sites de la BCBE

État: 1^{er} mars 2021

Centre clientèle	
Information	031 666 18 85
Clientèle privée	031 666 18 85
Clientèle commerciale	031 666 18 86
Support e-banking	0848 852 580
Courriel	bcbe@bcbe.ch
Internet	www.bcbe.ch

Zone d'activités Seeland, Jura bernois, Soleure

Responsable: Christian Bütikofer

Jura bernois Responsable: Frédéric Weingart

1 Corgémont	032 489 25 15
Responsable: Stéphane Schwendimann	
2 Malleray	032 492 18 10
Responsable: Denis Roth	
3 Moutier	032 494 62 00
Responsable: Pascal Ribaut	
4 St-Imier	032 942 34 23
Responsable: Stéphane Schwendimann	
5 Tavannes	032 481 23 40
Responsable: Max Châtelain	
6 Tramelan	032 486 88 10
Responsable: Antoine Haenni	

Bienne Responsable: Christian Bütikofer

7 Biel/Bienne	032 327 47 47
Responsable: Christian Bütikofer	
8 La Neuveville	032 752 35 23
Responsable: Philippe Seuret	

Lyss Responsable: Verena Probst

9 Aarberg	032 392 42 14
Responsable: Dominique Kurz	
10 Anet	032 313 77 20
Responsable: Kurt Wandfluh	
11 Lyss	032 387 85 11
Responsable: Verena Probst	

Soleure Responsable: Pascal Renfer

12 Granges	032 653 44 70
Responsable: Max Neuenschwander	
13 Hägendorf	062 216 93 88
Responsable: Tanja Moser	
14 Longeau	032 653 84 50
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
15 Oensingen	062 916 27 10
Responsable: Mark Schwarzenbach	
16 Soleure	032 626 31 40
Responsable: Patrick Ingold	

Zone d'activités Berne, Emmental, Haute-Argovie

Responsable: Stefan Moser

Berne-Nord Responsable: Christian Balmer

17 Bolligen	031 918 45 50
Responsable: Christian Balmer	
18 Berne-Breitenrain	031 348 45 00
Responsable: Bettina Campell	
19 Ittigen	031 918 45 60
Responsable: Marcel Zürcher	
20 Jegenstorf	031 760 49 50
Responsable: Daniel Stalder	
21 Ostermundigen	031 939 46 60
Responsable: Daniela Suter	
22 Zollikofen	031 914 46 50
Responsable: Stefan Zingre	

Berne-Est Responsable: Patrick Felder

23 Grosshöchstetten	031 711 24 25
Responsable: Christian Durtschi	
24 Konolfingen	031 791 02 47
Responsable: Jürg Wermuth	
25 Münsingen	031 722 46 00
Responsable: Patrick Felder	
26 Muri/Berne	031 954 46 10
Responsable: Corina Brand	
27 Worb	031 832 46 40
Responsable: Karin Durtschi	

Berne Centre-ville Responsable: Andres Beyeler

28 Berne-Place Fédérale	031 666 18 80
Responsable: Andres Beyeler	

Berne-Sud Responsable: Urs Andres

29 Belp	031 812 45 40
Responsable: Stefan Zeller	
30 Berne-Bümpliz	031 994 45 30
Responsable: Marc Herren	
31 Köniz	031 974 45 70
Responsable: Urs Andres	
32 Laupen	031 748 45 90
Responsable: Claudia Delaquis	
33 Schwarzenburg	031 732 46 20
Responsable: Florian Bachofner	
34 Wabern	031 964 46 30
Responsable: Sybille Studer	

Emmental Responsable: Christian Röthlisberger

35 Berthoud	034 428 41 11
Responsable: Adrian Muster	
36 Kirchberg-Alchenflüh	034 445 58 11
Responsable: Michael Kaufmann	
37 Langnau/Emmental	034 408 30 30
Responsable: Christian Röthlisberger	
38 Sumiswald	034 431 51 35
Responsable: Marcel Eggimann	
39 Utzenstorf	032 665 46 44
Responsable: Marco Schneider	
40 Zollbrück	034 496 81 08
Responsable: Hanspeter Widmer	

Haute-Argovie Responsable: Thomas Witschi

41 Herzogenbuchsee	062 956 65 11
Responsable: Pascal Bringold	
42 Huttwil	062 959 92 50
Responsable: Martin Heiniger	
43 Langenthal	062 916 25 25
Responsable: Thomas Witschi	
44 Niederbipp	032 633 23 44
Responsable: Pascal Bringold	

Zone d'activités Oberland bernois

Responsable: Daniel Lüthi

Interlaken Responsable: Peter Feuz

45 Brienz	033 951 20 53
Responsable: Rudolf von Bergen	
46 Grindelwald	033 854 13 31
Responsable: Niklaus Rubi	
47 Interlaken	033 826 61 31
Responsable: Peter Feuz	
48 Meiringen	033 971 36 16
Responsable: Marc Zumbrunn	
49 Unterseen	033 823 71 60
Responsable: Rudolf Grütter	
50 Wengen	033 855 12 18
Responsable: Niklaus Rubi	

Spiez Responsable: Daniel Reichenbach

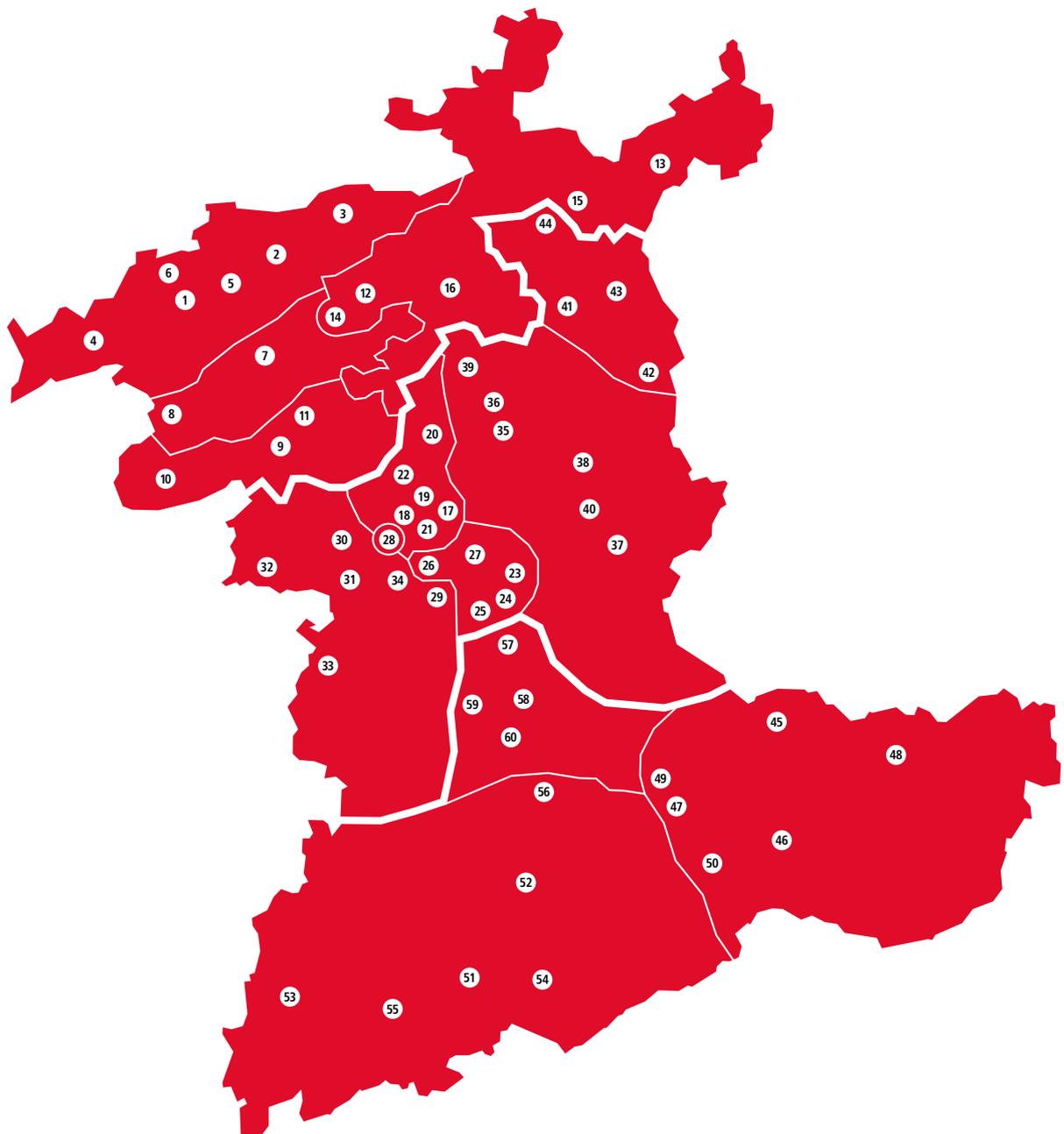
51 Adelboden	033 673 71 71
Responsable: Beat Fuhrer	
52 Frutigen	033 672 77 10
Responsable: Beat Fuhrer	
53 Gstaad	033 748 74 44
Responsable: Alexandre Bezzu	
54 Kandersteg	033 675 15 48
Responsable: Martin Rieder	
55 Lenk/Simmental	033 733 18 14
Responsable: Alexandre Bezzu	
56 Spiez	033 655 55 55
Responsable: Daniel Reichenbach	

Thoune Responsable: Daniel Lüthi

57 Oberdiessbach	033 227 19 40
Responsable: Alexandra Keller	
58 Steffisburg	033 437 54 12
Responsable: Philipp Christen	
59 Thoune	033 227 11 11
Responsable: Daniel Lüthi	
60 Uetendorf	033 227 19 60
Responsable: Roger Schenk	

Autres distributeurs de billets de la BCBE

- Berne-Bubenberglplatz, Bubenberglplatz 17
- Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 18
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Büren/Aar, Aarbergstrasse 29
- Gunten, Seestrasse 80
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Interlaken, Höheweg 35
- Ittigen, aire d'autoroute A1 Grauholz
- Mürren, départ de la télécabine du Schilthorn
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Rapperswil (BE), Hauptstrasse 66
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Roggwil, Brennofenstrasse 1
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktasse 12
- Thoune-Sud, Talackerstrasse 62



**« Le meilleur moyen
de prédire le futur,
c'est de l'inventer. »**

Alan Kay